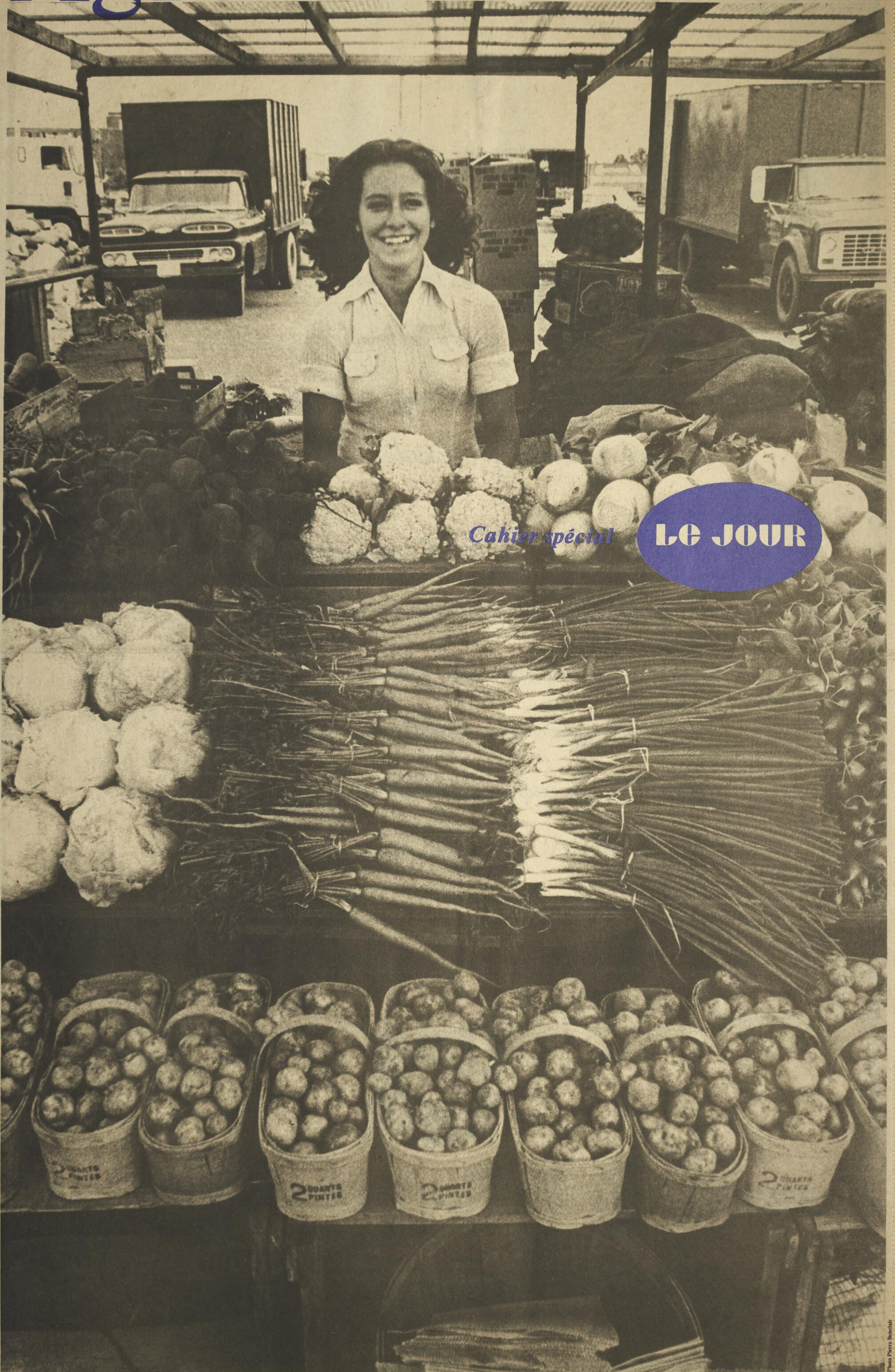


Agro-alimentation



Cahier spécial

LE JOUR

*La parution d'un cahier spécial
sur l'agro-alimentation dans Le Jour
revêt un cachet d'un intérêt particulier
pour les producteurs agricoles du Québec
et leur centrale syndicale.*

*C'est pourquoi l'UPA considère
qu'il est de son devoir de collaborer
à la présentation du présent numéro
et d'apporter son point de vue
quant à la commercialisation
des produits agricoles dans le Québec.*



L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

La Fédération des producteurs de lait du Québec
La Fédération des producteurs de lait industriel du Québec
La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec
La Fédération des producteurs de volailles du Québec

LE JOUR

Cahier spécial

Agriculture Alimentation Anarchie...

par Jean-Noël Bilodeau

Nous consacrons 20% de notre revenu à notre alimentation.

Mais pour chaque dollar dépensé par les Québécois, une moyenne de 40 cents profite à des marchés situés à l'extérieur de la province.

Dans l'esprit politique fédéral, le Québec n'est essentiellement qu'une vache à lait qu'il faut nourrir avec la céréale de l'Ouest.

Notre marché de la volaille, du boeuf, des légumes est constamment en crise. Nos cultivateurs, devenus aussi agressifs que des étudiants qui n'ont pas leurs bourses à temps, s'ingénient à trouver des méthodes de pression qui feraient comprendre à notre gouvernement que nous dépendons trop des marchés extérieurs et qu'il faut y mettre un terme.

En automne, les cultivateurs tuent leurs veaux: le prix des céréales est inabordable.

En hiver, le jeu de l'inflation et les restrictions douanières provoquent l'effaîssement des coûts de la volaille et les oeufs pourrissent dans les entrepôts.

Au printemps, une commission d'enquête révèle que nous avons tous mangé de la viande avariée. (Pourtant, nous exportons aux Etats-Unis notre meilleur porc, parce que les Américains acceptent de le payer plus cher.)

Et cet été, on jette du lait dans les égouts: la température et l'excellence des récoltes provoquent une surproduction laitière.

On se croirait en pleine science-fiction!

D'un mois à l'autre, les cultivateurs ne savent plus à quoi s'attendre. La montée des coûts de production, l'inflation de l'essence, obligent ceux qui veulent survivre à entreprendre une aventure industrielle et spécialisée.

Le cultivateur, souvent mal préparé à développer la mise en marché de son produit, se résigne à demander l'aide de son gouvernement. Il y a un fonctionnaire pour 17 cultivateurs au Québec.

Et là, il se heurte à toutes sortes de politiques abracadabrantes: l'une refuse les carottes croches, l'autre oblige les installations techniques coûteuses... etc...

Le cultivateur, ce nouvel esclave des bureaucrates, n'a plus qu'une envie, celle d'en sortir. Et il vend sa terre... à un Américain!

Mais nous sommes encore loin du consommateur. Car entre l'agriculteur et lui, il y a cette foule d'intermédiaires qui veulent participer aux "profits" des ventes et reventes du produit agricole.

Cette année, les jardiniers-maraîchers du Québec ont dénoncé le "dumping" des légumes américains sur le marché québécois en pleine saison maraîchère.

Et ils demandèrent au consommateur d'acheter en priorité les produits québécois. Mais le consommateur, qui vise à économiser les bouts de chandelle, ne réalise pas qu'en économisant quelques sous parce qu'il achète californien, il ne fait qu'échanger en retour un bout de son propre pays, de sa propre terre.

Dépendant comme nous le sommes de tous les marchés extérieurs, nous n'avons pas les moyens d'en perdre encore plus. Le lien entre l'agriculteur et le consommateur aurait besoin d'être ravivé et il ne semble pas que le gouvernement s'en préoccupe.

Et le consommateur doit payer de plus en plus cher ce produit extérieur auquel il s'est habitué et le cultivateur doit revendiquer le salaire minimum!

Il n'y a plus de rapports de force entre l'agriculture et l'alimentation au Québec et cette situation anarchique ne sert que les multinationales sans visage dont la notion de profit est à mille milles de notre notion de survivance.

Dans notre cahier, l'Union des producteurs agricoles revendique une amélioration des revenus de la classe agricole et un contrôle de nos exportations et importations, le ministre de l'Agriculture nous parle de l'industrialisation nécessaire de notre agriculture, les coopératives de main-mise sur nos achats collectifs. Et donnent tous l'impression de ne combattre que pour une cause: rompre ces liens misérables de dépendance.



Photo Antoine Désilets

Sommaire

L'alimentation devient une affaire d'industriels

par André Charbonneau p.4

L'importance de l'import-export

par François Dagenais p.5

*Comment multiplier les magasins Co-op et Cooprix
Les clubs coopératifs*

par Louis Fournier p.7

*L'UPA est sensibilisée à la
réaction du consommateur*

par Jean-Marc Kirouac p.8

Une entrevue du ministre Toupin

par Pierre Sormany p.9

Le bilan agricole du Québec

par Lucien Lessard p.10

CRESALA et l'avenir

par Jean-Noël Bilodeau p.10

L'urgence d'un zonage agricole

par Bertrand Forest p.13

"Québec, le bassin laitier du Canada"

par Léonard Roy p.12

voici le pain super
sandwich *Weston*

Des plus belles tranches. Une saveur encore plus délicieuse. Et cette célèbre fraîcheur du pain Weston qui rend encore plus délicieuses toutes les garnitures à sandwich.

Maintenant en vente
chez votre épiciers



De bons toasts. Des toasts de saveur exquise et dorés à souhait. Le pain super sandwich fait des "supertoasts".

Aide à améliorer la saveur de tous les aliments. De bons sandwiches nourrissants. De petits sandwiches de fantaisie pour réceptions. D'excellents toasts pour le petit déjeuner... et pour le soir. Le pain super sandwich Weston est toujours exquis. Bon appétit!



L'alimentation devient l'affaire d'industriels

par André Charbonneau

Autrefois, on parlait du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Depuis, la deuxième partie de cette appellation est disparue. Maintenant, M. Normand Toupin préfère même se présenter comme étant le ministre de l'Astro-alimentation. Ce glissement sémantique est significatif: il indique que la production des aliments échappe de plus en plus aux agriculteurs pour devenir l'affaire des industriels et des marchands.

Entre 1962 et 1972, la consommation des légumes frais a baissé de 33% alors que celle des légumes transformés (en boîte) augmentait de 206%. Il en va de même dans les autres secteurs: on consomme moins d'œufs et moins de lait entier mais davantage de fromages fins et de simili-produits agricoles du genre Egg Beaters.

Dans les pays en voie de développement, l'agriculture emploie 70% de la main-d'œuvre. Au Canada, ce pourcentage tombe à 5%. Au Québec, il descend en pratique aussi bas que 1%.

On compte au Québec, un fonctionnaire agricole pour chaque grappe de 17 agriculteurs; de même, on recense deux employés de l'industrie alimentaire pour chaque agriculteur.

Au niveau du marché, cette perte d'influence des agriculteurs se traduit par une minorisation au chapitre des prix, de la mise en marché et de la propagande. Au plan politique, les lobbies de l'industrie et du commerce ont supplanté celui de la classe agricole alors que le poids électoral des agriculteurs diminue constamment. Depuis que la méthode de gestion par objectif s'est imposée au Québec, le ministère de l'Agriculture n'est plus autorisé par le Conseil du Trésor à s'occuper de la dimension sociale des problèmes agricoles. Il doit s'en tenir à promouvoir la productivité avant tout donc l'industrialisation. Il est devenu un ministère à vocation strictement économique à l'instar du ministère de l'Industrie et du Commerce, dont il adopte de plus en plus le point de vue.

- Si les producteurs de tomates donnaient leur produit aux conserveries et si celles-ci transmettaient cette économie aux consommateurs, la ménagère n'épargnerait que sept cents par boîte qu'elle paie pourtant 67 cents. Pour la miche de pain, l'économie ne serait que de huit cents.

- Pour retirer \$100 du marché,

l'agriculteur en 1961 devait dépenser \$47. Aujourd'hui, ses versements à l'industrie d'amont atteignent plus de \$60.

- Les compagnies alimentaires ont dépensé en 1974, \$78,802,000 en publicité. Ce qui les place au tout premier rang des industries engagées dans le secteur de la propagande.

scientifique. Le début profite donc surtout aux compagnies de produits-substituts.

En outre, bien peu de gens sont conscients que la bataille des plans conjoints (administrés par les agriculteurs) est en fait une guerre de marché: les industries cherchant à neutraliser l'influence des producteurs agri-

de pommes de terres. En d'autres termes, l'ouvrier après une heure de travail peut acheter aujourd'hui neuf pains au lieu de huit, 62 livres de pommes de terre au lieu de 34, etc.

- Les agriculteurs canadiens ont augmenté leur productivité de 100% au cours des dix dernières années. Les autres secteurs économiques n'ont

La ferme moyenne au Québec exige une capitalisation d'au moins \$100,000. (Au Wisconsin, celle-ci atteint maintenant \$620,000 est-ce là l'objectif visé? L'investissement normal au Québec pour se lancer dans la production des bovins de boucherie est estimée par le ministère de l'Agriculture à \$95,000. Dans le secteur du

de mettre en marché les petits navets (pourtant les plus succulents) parce que le produit se vend à l'unité alors que le prix est fixé à la livre). S'ils en vendaient leur revenu annuel serait réduit vu que les consommateurs n'achèteraient pas beaucoup plus de navets s'ils étaient plus petits.

• on donne les carottes croches aux animaux parce que les normes de classement les disqualifient même si elles ont la même valeur nutritive. Elles coûtent à ce niveau 10 cents le boisseau.

• la moitié des frais que vous encourrez pour chaque sac de pommes de terre rémunère l'opération qui consiste à vous donner des "patates" ayant même grosseur, (ou presque comme dirait la publicité), même si ce critère industriel n'ajoute rien à la qualité du produit.

• nous exportons aux Etats-Unis notre meilleur porc, parce que les Américains acceptent de le payer plus cher que leur propre produit à cause de la qualité, mais nous importons du porc américain que nous consommons et que nous payons plus cher, parce qu'il faut bien payer le transport malgré le fait que ce produit soit de qualité inférieure. Pourquoi? parce que les multinationales font plus d'argent avec leurs opérations du type "service" (vg. le camionnage) qu'avec leurs opérations classées dans le secteur de l'alimentation.

• le Québec contrôle 23% de l'industrie alimentaire alors que 34% des firmes appartiennent à des intérêts anglo-canadiens et 43% à des compagnies américaines.

• le budget du ministère de l'Agriculture du Québec représente environ 0.002% du chiffre d'affaires des trente principales entreprises multinationales engagées dans le commerce des aliments.

• la Canada Packers dispose annuellement d'un chiffre d'affaires équivalent à 11 fois le budget du ministère de l'Agriculture.

• en achetant moins d'œufs, moins de lait entier, moins de légumes frais, etc, vous aidez la cause des industriels, des spéculateurs et des commerçants mais non celle de nos agriculteurs;

• que pour se nourrir les Québécois versent à l'étranger 40% de leur chiffre de dépense;

Conclusion: l'industrialisation de l'agriculture profite surtout aux autres. Mais que faire quand le consommateur "ne peut plus rien savoir", L'agriculteur québécois se le demande.



Une belle image de notre "passé" agricole

(Photo Antoine Désilets)

Le consommateur est de plus en plus vulnérable à l'influence des industries alimentaires. Alors que les chercheurs se divisent en deux clans égaux quand il s'agit de savoir si les œufs peuvent provoquer des troubles cardiaques, une enquête récente aux Etats-Unis révélait que 55% des Américains sont au courant de la thèse qui soutient l'existence du danger alors que 15% seulement savent qu'il existe une opinion contraire, aussi répandue, dans le monde

coles dans le domaine de la mise en marché. Quoi qu'il en soit, les consommateurs, malgré certains changements contraires enregistrés depuis deux ans, ont de moins en moins de raisons budgétaires pour se préoccuper de l'évolution du secteur agro-alimentaire.

- Le salaire moyen d'une heure de travail permet désormais à l'ouvrier d'acheter 9% plus de lait qu'en 1964, 15% plus de boeuf, 30% plus de pain, 46% plus de farine et 82% plus

accru la leur de 40%.

- En 1941, il fallait un agriculteur pour nourrir 12 personnes. Aujourd'hui, chaque producteur agricole alimente 52 personnes.

Finalement, l'agriculteur, dans ce contexte, ne se perçoit plus comme avant. A preuve le fait que l'ancienne Union catholique des cultivateurs est devenue Union des producteurs agricoles. A preuve surtout, l'industrialisation même de la production agricole.

porc, on peut s'en tirer pour \$60,000. Même celle du lapin exigerait un minimum de \$33,000. La plus basse, celle du mouton, requiert malgré tout un investissement initial de \$18,000. L'agriculteur québécois est devenu avant tout un homme d'affaires.

• les navets québécois contiennent autant de vitamines C que les oranges mais se vendent moins bien parce qu'il existe une marque Sunkist et pas de marque Navabec.

• les intermédiaires refusent

L'alimentation chez IGA... IL n'y a pas à se tromper.

VOILÀ UNE PHRASE BIEN CONNUE DE CEUX QUI FONT LEURS ACHATS CHEZ IGA. ILS SAVENT QUE CHAQUE JOUR ILS OBTIENNENT CE QU'IL Y A DE MIEUX EN FAIT DE QUALITÉ, CHOIX ET BONS PRIX, SANS COMPTER LE SERVICE AMICAL ET COURTOIS QUI EST DEVENU UNE TRADITION CHEZ IGA.

DE PLUS, VOUS POUVEZ GAGNER VOTRE COMMANDE EN ARGENT AUX TIRAGES D'ÉTÉ BONI CHEZ IGA.

FINALEMENT, CHEZ IGA, AVEC LES SPÉCIAUX "VALEUR RÉELLE", PRIX À L'UNITÉ, SERVICE PERSONNEL, SERVICE DE LIVRAISON, ET LES FAMEUX TIMBRES GOLD STAR, ON PEUT VRAIMENT DIRE QU'IL N'Y A PAS À SE TROMPER!

Pour l'adresse du magasin IGA le plus près de chez vous, composez 324-5700.



L'importance de l'export-import

Le Québec n'a pas les leviers de contrôle

par: François Dagenais, économiste
à l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Le développement d'un secteur économique comme celui de l'agro-alimentaire, dépend de plusieurs facteurs dont une politique d'importation et d'exportation. Au Québec nous ne possédons pas les leviers qui nous permettent d'exercer quelque contrôle que se soit sur nos importations de produits agricoles et alimentaires. C'est pourquoi nous devons effectuer des ententes avec les autres provinces afin que le gouvernement fédéral prenne en considération une politique d'import-export qui tienne compte des intérêts des producteurs agricoles.

Dès le début, il faut spécifier que pour pallier aux problèmes entre provinces du point de vue du contrôle des marchés étrangers en relation avec les revenus des producteurs agricoles, l'Union des producteurs agricoles a obtenu qu'une loi de stabilisation des revenus soit votée. Cette loi permet en quelque sorte de se libérer de l'emprise trop forte des marchés agricoles extérieurs au Québec. Même si les prix mondiaux baissent énormément une année, les revenus des producteurs demeurent stables. Comme le gouvernement du Québec ne peut contrôler les importations de produits agricoles, il faut qu'il accepte d'investir plus d'argent dans le développement de l'agriculture, car certaines de ses actions sont annihilées par des facteurs extérieurs au Québec, donc des pertes d'efficacité.

Il aurait été intéressant de faire une analyse exhaustive de nos importations et exportations de produits agricoles québécois. Cependant comme il n'existe pas de telles statistiques au niveau de la province, puisque nous ne connaissons pas les échanges entre les provinces, il a été préférable d'effectuer cette analyse à partir des statistiques canadiennes.

Principaux produits québécois

Entre 1965 et 1974 les exportations de fromage ont diminué de 74%

alors que les importations, elles, ont augmenté de 176%. En 1974 les importations de fromage correspondaient à 17% de la consommation canadienne. Le fromage est une des principales productions des coopératives laitières du Québec lorsque cela est possible. Pour bien comprendre ce renversement de la situation dans nos marchés extérieurs, il faut savoir que le contrôle des importations de fromage est laissé au ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada. Le rôle de ce ministère étant de provoquer du commerce, il faut laisser entrer des produits si l'on veut pouvoir en exporter. A Ottawa, comme les marchés agricoles, dans leur mentalité, ont toujours été limités à celui du blé de l'Ouest, les produits laitiers dont ceux du Québec n'ont jamais eu une importance à long terme. Nous sommes donc confrontés avec une situation difficile puisque des surplus de fromage risquent de venir encombrer les marchés laitiers.

La production du beurre est un peu plus complexe car elle découle très souvent d'un second choix dans la fabrication de produits laitiers en ce sens que les coopératives transforment une grande partie du lait en beurre lorsqu'elles n'ont pas eu avantage à faire du fromage. Saut de rares exceptions, le Canada n'a jamais été un gros exportateur de beurre. Ce-

pendant, depuis deux ans, il est devenu un très gros importateur puisqu'en 1974 le Canada a acheté à l'étranger 53,766,000 de livres de beurre ce qui représentait 19% de la consommation domestique. Au cours des dix dernières années, les importations de beurre ont changé de provenance. Durant la période 65-68, les importations de beurre provenaient des Pays-Bas, de la Belgique et de la France. Depuis 1973, les importations proviennent essentiellement d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun au niveau de l'agriculture sera surtout supporté par les agriculteurs du Québec. Ce beurre que nous recevons depuis deux ans était exporté en Grande-Bretagne avant son entrée dans la C.E.E. Ottawa sent qu'il existe encore des relations dans le Commonwealth et le Québec paye cher ces relations privilégiées entre anciennes colonies anglaises.

Au niveau de la poudre de lait écrémé, sous-produit du beurre, le prix a chuté considérablement au niveau international et ce à cause des politiques de dumping de la Communauté économique européenne. Alors qu'en Europe ce sont les pays qui défraient les coûts d'exportation, au Canada ce sont les producteurs.

Nous sommes inquiets du climat qui règne à Ottawa pour la politique laitière et les paroles prononcées par M. Trudeau en Nouvelle-Zélande nous causent une grande insécurité à savoir: que ce pays pourrait devenir un fournisseur permanent de beurre pour le Canada alors qu'on parle d'une nouvelle diminution des quotas.

La volaille

Le Québec produit plus de pou-



let qu'il n'en consomme. Ce fait, en soi, conditionne énormément la position de la Fédération des producteurs de volailles. Alors que les importations de poulets se sont maintenues à un niveau stable depuis 10 ans, les importations de dindes ont énormément varié, allant de presque rien en 1966 à près de 8,000,000 de livres en 1972.

Il semble que depuis 1970, toute la stabilité qui a difficilement été mise en place par les organisations de producteurs, ait été annulée à cause de l'instabilité dans les importations et les exportations.

Le boeuf

Comme le communiqué "Nouvelles et articles documentaires" du 4 juillet 1975 du ministère de l'Agriculture du Canada l'indiquait: "Les exportations d'animaux et de viande sont passées de \$332 millions en 1973

à \$216 millions en 1974. Ce recul s'explique partiellement par l'imposition de contingents par les Etats-Unis" (p. 5). Or, cette diminution fut surtout ressentie durement par les producteurs québécois de deux façons. Premièrement parce que les producteurs québécois exportaient principalement de la viande provenant de vaches laitières, c'est-à-dire la viande désossée et que cette diminution fut de 31.7%, passant de 444,436 quintaux en 1973 à 303,635 quintaux en 1974. Deuxièmement, selon des sources diverses, la plus grande quantité de boeuf désossé exporté aux Etats-Unis provenait du Québec. Les prix ont donc chuté.

Les producteurs de boeuf de l'Ouest s'en sont bien tirés parce que leur principal marché de consommation se trouve dans l'Est du Canada. Ils ont donc connu, après l'embargo réciproque du Canada et des Etats-Unis, une situation favorable qui les protège.

Nous avons cherché à savoir ce qui se passe depuis le début de l'année 1975. Du 1er janvier au 10 mai les importations de boeuf désossé en 1975 ont diminué légèrement entre 1974 et 1975 passant de 42,749,692 livres à 39,608,245 livres. Mais nos exportations ont chuté plus radicalement puisqu'elles sont passées de 12,436,167 livres à 3,707,927 livres, les exportations vers les Etats-Unis ayant diminué de plus de 75%. Sur une base annuelle, la perte d'un tel marché représenterait donc près de 36,000 têtes dont la plus grande partie provient de la production laitière.

Légumes frais ou réfrigérés

Depuis quelques semaines, les producteurs de légumes québécois se plaignent des conditions défavorables dans la mise en marché de leurs produits face aux importations étrangères. Les prix payés par les grandes chaînes de magasins pour les produits importés étant plus élevés que les prix prévalant au marché métropolitain, les producteurs se demandent où se trouve la concurrence et s'il n'y a pas une discrimination à leur endroit.

Depuis 10 ans, les importations de légumes frais ou congelés ont augmenté à un rythme normal jusqu'en 1971 puis à partir de 1972 il y a eu une augmentation plus rapide. Pour le premier trimestre de l'année 1975, les importations ont été plus élevées de 19% par rapport à la même période en 1974.

Les exportations durant la période 1965-1974 ont connu des minimums au début de la période et des sommets durant les années 1970-71 et 72. Mentionnons que les importations sont de deux à trois fois plus élevées que nos exportations, ce qui est normal pour le Canada compte tenu du climat.

Toutefois, producteurs aimeraient bien qu'un contrôle encore plus sélectif soit imposé sur les importations aux moments critiques des primeurs.

D'autre part, le gouvernement devrait faire une enquête sur les pratiques d'approvisionnement des supermarchés en légumes frais.

Les fruits

Le marché des fruits frais représente très bien le schéma de développement décrit précédemment dans plusieurs autres productions: c'est-à-dire un accroissement très important des importations depuis 1970 et une diminution des exportations vers la même période.

Les importations ont connu un accroissement d'environ 20% du début de la période (1965-1974) à la fin de la période. Du côté des exportations, jusqu'en 1968, nous avons maintenu un niveau presque comparable à celui des exportations. Depuis 1969, les

importations sont dix à douze fois plus élevées que les exportations.

Cette tendance s'est même amplifiée durant le premier trimestre de 1975, car les importations avaient plus que doublé si on les compare à la même période en 1974. Quant aux exportations, elles n'avaient pratiquement pas bougé.

En conclusion, on peut se demander si une politique agro-alimentaire telle que proposée par le ministère de l'Agriculture du Québec est réalisable. Pour y répondre, disons que partiellement elle est réalisable à la condition que le gouvernement du Québec applique les mesures qui créent un contexte approprié au développement économique agricole. Premièrement, il faudrait que tous les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux aient une politique d'achat chez nous. Un exemple illustrera mieux cette situation. Cette année, alors que les producteurs de pommes de terre du Québec ne trouvaient pas de débouchés, certaines institutions gouvernementales achetaient des patates du Nouveau-Brunswick.

Deuxièmement, le développement agro-alimentaire devrait être basé sur des entreprises de chez nous et principalement sur les coopératives de production de transformation et de consommation. Dans un domaine aussi délicat que l'alimentation, les multinationales exploitent plus qu'elles ne protègent les agriculteurs et les consommateurs.

Troisièmement, cette politique pourra réussir si et seulement si les investissements sont contrôlés par notre gouvernement. La venue de chaînes de restaurants tels les A & W, Mac Donald et autres, est un exemple frappant où un contrôle majoritaire du gouvernement devrait être de mise afin d'orienter leurs sources d'approvisionnement et de planifier leur développement compte tenu du fait qu'on ne peut limiter les importations.

Du point de vue agricole, une telle politique devrait favoriser des augmentations de revenu afin de permettre une plus grande efficacité. A ce sujet, une étude de la Commission de surveillance des prix en alimentation vient de confirmer en quelque sorte cette affirmation: "En résumé, indiquent les auteurs, les hausses de prix se traduisent par une progression des revenus agricoles, l'augmentation de ces derniers entraîne un accroissement des investissements, donc une augmentation des immobilisations et, partant, des taux supérieurs de productivité pour les années à venir" (mars 1975, prix, revenus et formation du capital dans l'agriculture canadienne, p. iii). Nous tenons à réaffirmer que notre position concurrentielle au niveau international nous pourrions la maintenir ou l'améliorer si et seulement si les agriculteurs connaissent des augmentations de revenu, du moins en ce qui regarde le Québec.

Par ailleurs, dans plusieurs régions du Québec, il existe un équilibre précaire entre le dynamisme de l'agriculture et le maintien de services et de facilités de transformation de produits agricoles. La disparition d'une certaine partie de la production peut mettre en cause la survie de toute la production dans la région. Il faudra donc que le gouvernement, en accord avec les plans conjoints, garantisse des productions minimales aux régions périphériques.

Enfin, une politique agro-alimentaire sera réalisable si le gouvernement crée une caisse qui permettra de financer les exportations. Ceci devrait être fait avec les partenaires du système agro-alimentaire.

* La plupart des données du présent texte sont tirées du mémoire de l'APA sur les importations et les exportations de produits agricoles présenté à Ottawa le 15 juillet 1975.

Se nourrir: un défi?



Irremplaçables. Essentiels.
Les produits laitiers relèvent le défi.

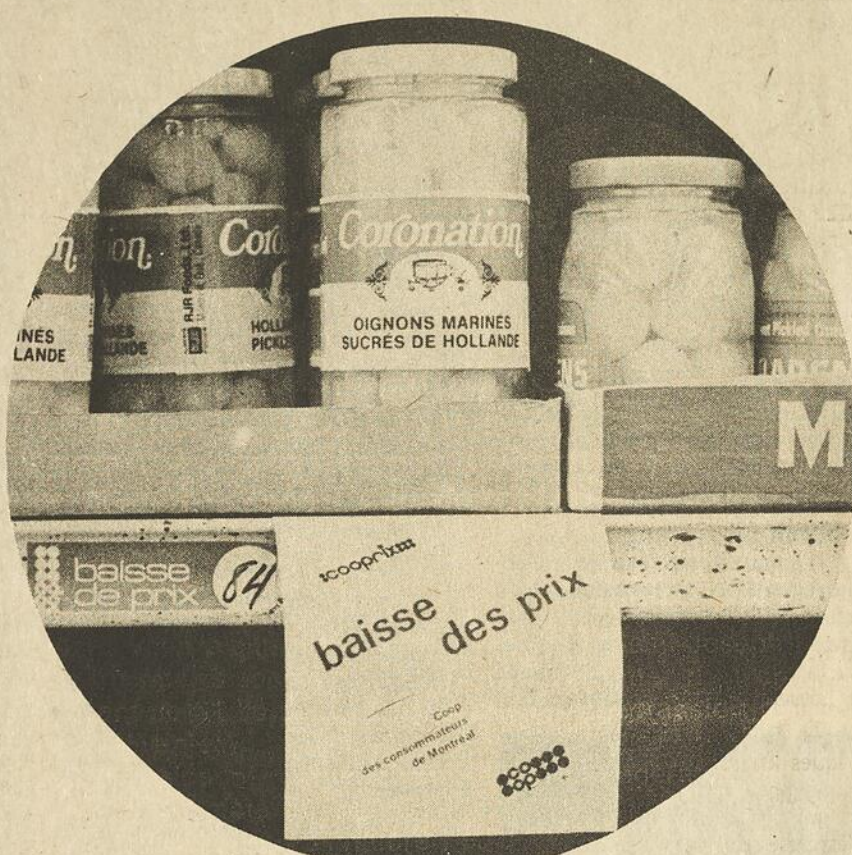


cooprix

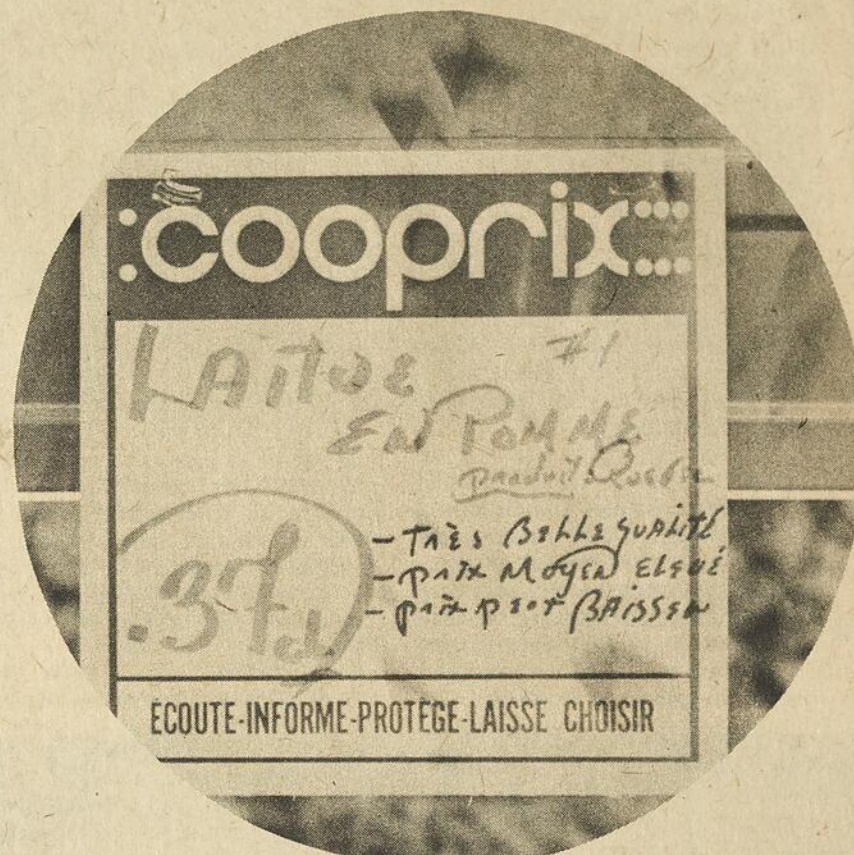
ça a changé

avec

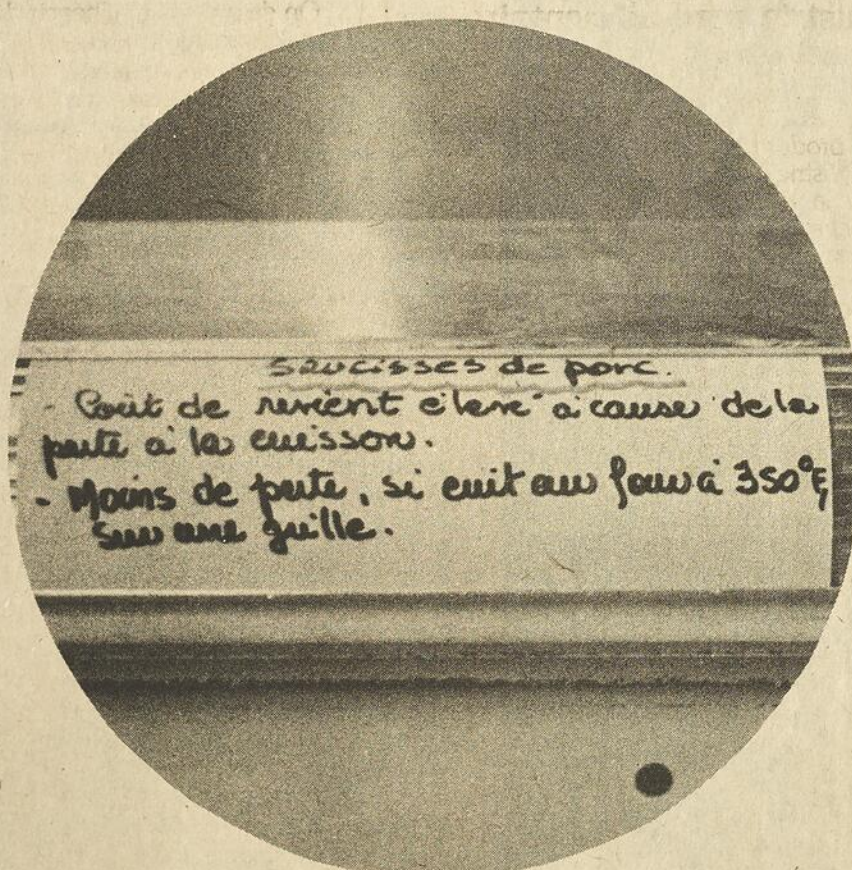
la nouvelle Coop des consommateurs de Montréal



Prix plus bas



Information sur les tablettes (fruits et légumes)



Information sur les tablettes (viandes)



Participer à Cooprix c'est vivre l'anticonsommation

Je désire devenir membre de la Coop des consommateurs de Montréal et je souscris 25 parts de \$1.00

Nom Téléphone
 Adresse/No Rue App. Ville
 A quel Cooprix magasinez-vous le plus souvent? Legendre ☐ Saint-Joseph ☐
 Ci-joint le paiement de mes parts sociales sous la forme suivante: ☐ 1 chèque de \$25.00 ☐ 1 chèque de \$1.00(*) et ☐ 6 chèques de \$4.00 ou ☐ 12 chèques de \$2.00
 (*) le versement comptant de \$1.00 peut être remplacé par le transfert de votre part sociale de membre de la Fédération de magasins Coop. Si tel est le cas, veuillez compléter la formule suivante:
 "Par la présente, je démissionne comme membre de la Fédération des magasins Coop et consens à verser le montant de \$1.00 qui m'est dû à la Coop. des consommateurs de Montréal en acompte sur ma part sociale."
 Date Signature

Retournez ce coupon complété à la Coop des consommateurs de Montréal, 1415 est, rue Jarry, Montréal.



Coop des consommateurs de Montréal

Comment multiplier les Co-op et Cooprix

par Louis Fournier

En Suède, plus de 52% des foyers sont membres-usagers de l'un des quelque 2,500 magasins coopératifs que compte ce petit pays. Au Québec, autre petit pays, le mouvement coopératif de la consommation reste marginal, avec à peine 2% du marché de l'alimentation au détail et moins de 300 magasins Co-Op, cooprix et clubs de consommation.

Mais la Suède est un pays si non socialiste, du moins social-démocrate depuis plus de 40 ans...

C'est en tout cas l'une des réflexions faites au JOUR par le président de la Fédération des magasins Co-op du Québec, le chanoine Henri Pichette, qui a oeuvré pendant 25 ans au sein du mouvement syndical, à la CTCC-CSN.

Le gouvernement

Ce constat indique bien à quel point il est ardu de donner de l'expansion aux coopératives de consommation, au Québec, sans envisager le changement assez radical d'un système politique qui favorise, d'abord et avant tout, l'entreprise privée, de Steinberg qui est "de votre côté" à Dominion "qui vous fait bien manger".

"Le gouvernement a peu d'intérêt à notre égard, dit Henri Pichette, parce que son aide serait interprétée comme une pratique déloyale envers la concurrence qui doit exister sur le marché, dans notre régime de libre entreprise". Pis encore, ce gouvernement est la preuve d'un "manque de direction collective au niveau des moyens à prendre pour assurer notre maîtrise économique".

Mais une fois qu'on a constaté tout cela, que faire dans l'immédiat? Comment faire pousser les magasins Co-op et Cooprix dans le système capitaliste?

Le Mouvement Desjardins

Pour le président de la Fédération, il faut faire porter les efforts et les demandes d'aide — du côté du mouvement coopératif québécois, et, singulièrement, du Mouvement des caisses populaires Desjardins. La Fédération et ses coops affiliées n'arriveront pas, seules, à multiplier les magasins, d'autant plus que les marges de bénéfices sont plutôt minces dans l'alimentation au détail.

C'est pourquoi, sans attendre la création — toujours retardée — de la fameuse Société de développement coopératif (SDC), qui doit être financée à moitié par l'Etat et le

mouvement coopératif, le chanoine Pichette a entamé des pourparlers qui pourraient, espère-t-il, débloquent assez rapidement des fonds. Est-ce, en vue de l'implantation de nouveaux magasins Cooprix, qui exigent de lourds investissements.

"Il s'agit d'arriver avec des projets précis, des formules concrètes, dit M. Pichette. Un homme comme Alfred Rouleau (président du Mouvement Desjardins) est très conscient de tout cela. Un homme aussi comme Gilles Arès. (directeur général du Conseil de la Coopération du Québec)". Bref, "nous allons grignoter morceau par morceau".

D'abord les Cooprix

Ce sont les magasins Cooprix, à grande surface, que la Fédération entend développer, pour pénétrer davantage dans les milieux urbains. Le premier Cooprix de Montréal, faut-il le rappeler, ne remonte qu'à 1969.

Sans avoir déniché de "formule miracle", la Fédération a mis au point une approche qui lui permettra de financer la mise en place d'un Cooprix et d'en remettre, progressivement, la propriété et la gestion à une association coopérative locale. "Cela permet de concilier deux impératifs, explique M. Pichette: la nécessité de lancer des projets d'envergure, selon les méthodes les plus modernes, pour vraiment occuper le marché et, aussi, la nécessité non moins urgente de faire participer les coopérateurs-consommateurs à la gestion de leur magasin".

Cette double préoccupation qui est un peu la leçon à tirer de l'expérience douloureuse des deux Cooprix de Montréal, rachetés par la Coop locale des consommateurs —, le chanoine Pichette ne veut pas la perdre de vue. Tout comme il se dit conscient de la nécessité d'une décentralisation du mouvement, dans le respect des caractéristiques régionales. "L'unité dans la diversité", dit-il.

La Fédération compte une di-

zaine de Cooprix et des projets sont en cours à Chicoutimi, Joliette et Mont-Joli, qui doivent aboutir "au cours des prochains mois".

Et le mouvement ouvrier

Si une collaboration plus étroite avec le Mouvement Desjardins est essentielle, il faut aussi réaliser une meilleure jonction entre le mouvement ouvrier, surtout urbain, et le mouvement coopératif de la consommation, d'origine rurale.

"Les routes ont été parallèles", admet M. Pichette et elles commencent à peine à se croiser.

Par exemple, la Coop des consommateurs de Montréal a pu racheter les deux Cooprix de la métropole grâce à l'aide de la Caisse populaire des syndicats nationaux (CSN), dont le président est Michel Chartrand. Ironie du sort, cette aide a remplacé, à la dernière minute, celle qu'avait promise le Mouvement Desjardins et qui n'est pas venue...

Pour le chanoine Pichette, syndicalisme et coopératisme devraient être "deux branches d'un même mouvement de libération économique", ce qui est loin d'être perçu pleinement dans les deux milieux.

Une meilleure jonction doit aussi se réaliser avec le syndicalisme agricole et les coopératives de production et de distribution qui en sont issues, comme la Fédérée et la Coop de Granby. Ainsi, le futur Cooprix de Joliette sera localisé près de la menuiserie coopérative.

L'art du possible

Henri Pichette insiste sur "l'ouverture d'esprit" qui doit caractériser, à l'avenir, les discussions sur des projets concrets et précis, que ce soit avec le mouvement syndical ou les autres composantes du mouvement coopératif.

"Je suis optimiste, conclut-il, même si on a du pain sur la planche. On doit pouvoir arriver à lancer des projets à la taille du marché pour offrir les plus bas prix possibles et, d'autre part, préserver la participation de la base et tout ce qui pourrait faire notre originalité en matière de protection du consommateur, par exemple. Mais on ne fera pas de miracles dans le système actuel. La coopération, comme la politique, ça reste l'art du possible".

Ainsi apparaît-il évident à la Direction du ministère de l'Agriculture que la définition d'une politique agricole ne peut procéder exclusivement du secteur agricole. Elle doit être envisagée à l'intérieur d'un système agriculture-alimentation qui, lui-même, s'insère dans l'économie globale du Québec. Il apparaît aussi évident qu'une politique industrielle et commerciale dans le domaine des produits agricoles ne peut s'inscrire que dans une politique intégrée au même système.

Cette nécessaire intégration ouvre deux volets: la consolidation de la production agricole et le développement de l'industrie alimentaire. Les programmes qui touchent au premier étant assez bien connus dans leur ensemble, limitons ces considérations au second. Sans remonter aux origines premières du cheminement vers le développement de l'industrie alimentaire, il y a



Photo Pierre Boisclair

Les clubs coopératifs

par Louis Fournier

Des soixante-dix (70) clubs coopératifs de consommation éparpillés sur la carte du Québec — et qu'on appelle aussi des comptoirs alimentaires —, le plus important se trouve à LaSarre, dans le Nord-Ouest québécois.

Quatre ans à peine après sa fondation, le Club coopératif de consommation d'Abitibi-ouest exhibe un chiffre d'affaires de \$1.3 millions et 550 membres, sans compter une liste d'attente de dizaines de futurs coopérateurs-consommateurs. Il est affilié à la Fédération des magasins Co-Op tout comme deux autres clubs, à Rouyn et à Malartic, sur une dizaine de comptoirs alimentaires dans le Nord-Ouest.

La caisse populaire

Le président-fondateur du Club, M. Raymond Gilbert, raconte l'histoire de son "bébé" dans le dernier numéro de la revue "Ma caisse populaire", publiée par le Mouvement Desjardins. Il ne se gêne pas pour dire que la caisse pop de LaSarre a "longuement hésité" avant de consentir un prêt au club sous prétexte que, quelques années auparavant, la caisse avait prêté de l'argent à un comptoir qui a fait faillite... Le prêt a dû être endossé personnellement par

tous les administrateurs de la petite coop, qui ont trouvé l'affaire un peu "raide". Avec le temps, "les relations se sont améliorées", selon M. Gilbert.

Huile et essence

L'histoire du club coopératif de LaSarre a d'abord été celle du "Club des consommateurs", qui fournissait de l'huile à chauffer et de l'essence à ses 1,200 membres, à prix réduits.

Cette coop, approvisionnée par certains distributeurs locaux, a vite essuyé la riposte des marchands d'huile et de garagistes. M. Gilbert, après le lancement du Club, les compagnies de pétrole refusaient toute négociation et coupaient les vivres!

C'était donc "la fin de cette première tentative de faire pression sur le système capitaliste", dit M. Gilbert, mais les membres du Club sont restés solidaires. Résultat: peu de temps après naissait le Club coopératif de consommation d'Abitibi-Ouest. "Nous nous sommes aperçus que le besoin le plus important des consommateurs, c'est l'alimentation". L'exemple du club voisin de Malartic a fait le reste.

Le comptoir de LaSarre offre à ses membres des services complets

d'épicerie à bas prix: viandes, fruits et légumes, conserves, produits non-alimentaires.

La participation

Le nombre de membres, d'abord fixé à 125, a grimpé à 225 et il est plafonné pour le moment à 550. La part sociale est de \$100 et, surtout, chacun doit fournir, tour à tour, un peu de travail bénévole, comme ranger la marchandise sur les tablettes.

Raymond Gilbert insiste sur "la volonté de participation des membres à la bonne marche du club", une des clefs du succès de l'expérience. Selon lui, "le pourcentage de participation, qui dépasse 75%, est le plus élevé du genre dans tout le Québec". Une quarantaine de comités fonctionnent: formation, éducation, finances, inventaire, etc. L'assemblée générale des membres décide des orientations.

En conclusion, M. Gilbert avoue que le club de consommation, même s'il aide chaque membre à "en avoir plus pour son argent", n'apporte pas nécessairement la solution au problème de l'alimentation: "Il pourra devenir un élément de solution lorsque nous serons en mesure de nous approvisionner directement auprès du producteur en éliminant les intermédiaires, surtout pour la viande et les légumes".

Le terme "agro-alimentaire englobe, par le biais de la commercialisation, les activités de toutes ces personnes qui représentent l'agriculture, les entreprises de transformation et de distribution. L'interdépendance est si étroite entre l'agriculture, l'industrie et le commerce alimentaire que leur avenir ne saurait être envisagé séparément.

Sans doute est-il opportun de vulgariser quelques-uns des éléments de l'interdépendance de l'agriculture, grande source de matières premières pour l'alimentation humaine, et de l'industrie alimentaire qui en est le moteur puisqu'elle assure le gros des débouchés dont elle a besoin. En outre, nous assistons à l'élaboration d'une agriculture-alimentation. Au fait, l'un des objectifs actuels du ministère de l'Agriculture du Québec concerne le développement de l'industrie alimentaire. Il vise à intégrer davantage les produits primaires au secteur de transformation.

Cette orientation diffère de celle à laquelle la politique agricole, longtemps restreinte au secteur de la production, avait habituée la population. La nouvelle dimension qu'on lui donne n'exclut pas les programmes de production et d'utilisation rationnelle des sols. En même temps, elle accorde une place prioritaire à la commercialisation. Dans ce contexte moderne et réaliste, l'agro-économie aidera au développement de l'agriculture tout en participant au maximum à celui de l'économie québécoise. Mais à quoi cela tient-il?

Des liens très étroits

La commercialisation d'une denrée vendable inclut sa transformation, sa distribution et son utilisation par le consommateur final. Si celui-ci est un mangeur de croustilles (chips), il est important que le distributeur, le transformateur et le producteur de pommes de terre connaissent ses goûts. Cette interdépendance qui doit exister entre la production, la transformation et la distribution, justifie la mise en place d'une politique globale "agriculture-alimentation".

L'agro-alimentaire c'est quoi?

lieu de signaler le rôle assigné à certaines structures du ministère de l'Agriculture. Ce rôle se situe dans le cadre des activités suivantes:

- La recherche économique quantitative au niveau de la production et de la distribution des produits agricoles.
- L'élaboration d'une politique de mise en marché ordonnée en collaboration avec les principaux intéressés.
- L'aide technique à l'industrie et au commerce alimentaire par la vulgarisation et la direction d'information appropriée.
- L'orientation et la planification du secteur agricole au sein du schéma de développement de l'économie générale.
- La protection du consommateur conforme à la valeur qualitative et quantitative des aliments.
- L'orientation de la production en fonction des besoins du consommateur.

L'industrie agro-alimentaire, un géant économique

Au Québec, le vaste ensemble appelé "industries des aliments et boissons" effectue la transformation des produits agricoles en denrées alimentaires. Cette industrie se classe au premier rang en ce qui concerne la valeur des expéditions, la valeur ajoutée et son effet multiplicateur. Elle vient au second rang en ce qui concerne le nombre d'employés et la masse salariale. La valeur des expéditions a doublé en dix ans pour atteindre \$2.3 milliards, l'équivalent de \$450 per capita. Cinq secteurs de l'industrie des aliments et boissons sont particulièrement reliés à l'agriculture du Québec: la préparation de la viande, les produits laitiers, la préparation de la volaille, les fruits et légumes et les céréales qui représentent 60% de la

On dit que les Québécois dépenseront bientôt \$3 milliards annuellement pour se nourrir. Les nouvelles tendances qui se précisent sur le marché de l'alimentation accroissent la potentialité de l'industrie alimentaire pour l'agriculture. Les conditions de la vie moderne incitent les consommateurs à utiliser de plus en plus de mets prêts à consommer. On s'attend à une augmentation annuelle d'environ 14% dans la consommation de ces mets d'ici deux ans. Les légumes congelés prennent aussi de l'importance même si, jusqu'à présent, la famille québécoise y affecte seulement \$3 par année. Aux Etats-Unis, la famille moyenne dépense \$19 annuellement pour le même produit. Il semble donc normal de prévoir une augmentation très sensible de la consommation des légumes congelés au Québec.

On sait également que les besoins des consommateurs en produits alimentaires plus élaborés vont croissant, notamment au chapitre des aliments préparés surgelés.

La demande pour ces produits augmente très rapidement dans les pays industrialisés et suggère tout de suite que le potentiel de développement industriel est très élevé. Ainsi, au Québec, l'augmentation annuelle de la demande au cours des récentes années s'établit à 4% pour l'ensemble des aliments, à 15% pour les aliments surgelés et à 26% pour les mets de commodité. Le taux de croissance de la demande pour les aliments préparés peut être mieux évalué si l'on considère qu'aux Etats-Unis la consommation s'élève à 20 livres per capita au seul chapitre des produits surgelés alors qu'au Québec, la consommation n'est que de 2.2 livres et au Canada, de 6.6 livres. La fabrication de produits alimentaires pour le camping et la randonnée crée aussi des débouchés considérables, de même que le marché desservant les institutions par des cuisines industrielles situées à l'extérieur de ces mêmes institutions.

L'innovation trouvera de plus en plus, dans l'industrie agro-alimentaire, le milieu par excellence pour le développement des techniques de production les plus modernes, la création de nouveaux produits alimentaires, de nouvelles utilisations à des produits traditionnels. Elle invitera à produire chez nous des aliments que nous importons en grande quantité.

C'est dans ce contexte que des amendements récents ont été apportés aux diverses lois du Crédit Agricole afin de les ajuster aux besoins nouveaux des agriculteurs dans leurs recherches pour développer leurs productions.

C'est dans la même perspective qu'une loi sur l'Assurance Stabilisation du Revenu Agricole a été adoptée pour assurer aux agriculteurs un niveau de protection de revenu satisfaisant, notamment pour les productions sujettes à des variations cycliques. En outre, la création de la Société Québécoise d'Initiatives Agro-Alimentaires vient de compléter la liste des outils nouveaux dont le ministère de l'Agriculture s'est doté pour favoriser une utilisation optimale des ressources agricoles du Québec en les intégrant mieux au secteur de la transformation et finalement en favorisant une plus grande présence sur la table du consommateur québécois.



Agriculture Québec

L'UPA est sensibilisée à la réaction du consommateur

par Jean-Marc Kirouac
Secrétaire général de l'Union
des producteurs agricoles

L'UPA, qui regroupe les producteurs agricoles d'abord comme producteurs agricoles dans quelque deux cent cinquante syndicats dits des syndicats à vocation générale affiliés à seize fédérations régionales de même caractère, compte au-delà de quarante-cinq mille membres sur un potentiel qui n'atteint pas cinquante-cinq mille producteurs. Cette structure, à vocation générale, a pour fonction l'éducation des membres, la défense des intérêts généraux des producteurs agricoles et l'organisation de ces mêmes producteurs pour la défense de leurs intérêts en tant que producteurs spécialisés.

L'UPA, et antérieurement l'U.C.C., a fait sa marque dans la défense des intérêts généraux des producteurs agricoles. Le travail accompli par l'UPA et l'U.C.C. au niveau de l'enseignement professionnel agricole, des crédits agricoles, du développement des fermes, de l'aménagement régional de l'impôt foncier, soit autant de dossiers à partir desquels l'UPA, conformément aux orientations données par les producteurs à la base, a mené une action qui a débouché sur les législations ou réglementations aujourd'hui existantes.

Cette activité au plan de la défense des intérêts généraux des producteurs agricoles a toujours été menée concurremment à des activités d'éducation qui ont un caractère de permanence nécessaire à toute vie syndicale.

En plus de regrouper les producteurs agricoles du Québec dans des structures à vocation générale, l'UPA regroupe aussi ces mêmes producteurs à l'intérieur de structures dites spécialisées selon les productions. C'est ce qui fait que chaque producteur est invité à devenir membre d'un syndicat de producteurs de lait industriel, de lait de consommation, d'œufs de consommation, de volaille, de bœuf, de porc... etc. Ces syndicats régionaux épousant les limites territoriales des fédérations régionales de l'UPA, nous avons donc des syndicats régionaux de producteurs dans toutes régions. Ces syndicats sont affiliés à des fédérations provinciales spécialisées, une pour chaque production concernée.

Par l'entremise des fédérations spécialisées de producteurs, l'UPA est mêlée de très près à la commercialisation de produits agricoles, puisque chacune de ces fédérations spécialisées de producteurs administre ou administrera dans l'avenir un plan conjoint de mise en marché pour chacun des produits agricoles concernés.

Un plan conjoint de mise en marché d'un produit agricole est mis en place quand une majorité des producteurs concernés en a très clairement manifesté le désir.

Plans conjoints

C'est quand une majorité de producteurs ont décidé de diminuer les centres de décision, de remplacer l'action individuelle par l'action collective, de centraliser l'offre de leur produit, de discipliner la production et la mise en marché de leur produit, qu'un plan conjoint est mis en place. A compter de ce moment, et après l'homologation dudit plan, cependant, tous les producteurs doivent se soumettre à la réglementation établie.

Les plans conjoints de mise en marché existent pour la défense des intérêts des producteurs concernés. Il est donc évident, au départ, que le premier souci d'un plan conjoint, c'est d'abord d'assurer aux producteurs un revenu équitable provenant de sa production.

Pour obtenir ce revenu équitable pour les producteurs, le plan conjoint s'essaie à négocier et des prix et des conditions de vente en accord avec les coûts de production. Pour ce faire, il lui faut donc partir d'un coût de production établi d'après les données provenant des opérations de fermes considérées comme des unités de production efficaces. C'est là une donnée essentielle du problème qu'il faut bien interpréter pour couper court aux allégations fantaisistes de ceux qui prétendent que les plans conjoints ne s'occupent que de défendre les producteurs inefficaces.

Les fédérations de producteurs qui administrent des plans conjoints de vente de produits agricoles sont aussi parfaitement conscientes que dans la chaîne qui conduit le produit agricole jusque sur la table du consommateur, la transformation et la distribution du produit doivent être considérées comme des éléments es-

sentiels du processus de commercialisation du produit.

A cet effet, tous les plans conjoints de commercialisation de produits agricoles travaillent en étroite collaboration avec des comités consultatifs constitués de représentants des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des consommateurs et de la Régie des Marchés Agricoles du Québec.

Ces comités consultatifs font nécessairement valoir les intérêts propres de chacun des groupes qui sont représentés. Le tout a pour effet de fournir des éclairages qui permettent d'éviter des dégâts que pourraient causer des égoïsmes de groupe non freinés par les normes

objectives dictées par un sain équilibre des forces en présence.

Montée des prix

Les producteurs agricoles sont très sensibilisés à la réaction du consommateur face à la montée des prix des produits alimentaires. Ils souhaitent ardemment que les consommateurs réagissent positivement en analysant dans le détail le comportement de chacun des agents de commercialisation des produits.

Les producteurs sont disposés à procéder à livres ouverts en fournissant toutes les informations requises à la bonne compréhension de la détermination des coûts de production

Ils sont aussi disposés à poursuivre un dialogue objectif sur toutes les particularités de la commercialisation des produits agricoles. Ils acceptent de bon gré, à la condition que les partenaires dans le circuit de la commercialisation en fassent autant, à travailler ouvertement avec la Commission de surveillance des prix à l'alimentation.

Ce que les producteurs agricoles n'acceptent pas cependant c'est de supporter seuls le fardeau d'une politique d'alimentation à bon compte. C'est ce qui explique leurs demandes répétées pour l'obtention, au niveau provincial et au niveau fédéral, des lois efficaces de stabilisation des revenus agricoles.

En somme, le producteur agricole, par l'entremise de ses plans conjoints de commercialisation des produits agricoles, ne vise qu'à obtenir sa juste part du dollar dépensé par le consommateur pour son alimentation.

Pour ce faire, il accepte de se discipliner pour être en mesure de fournir au consommateur, en volume et en qualité, les produits dont celui-ci a besoin et qu'il peut produire. Il compte pouvoir, par l'entremise des négociations, pouvoir amener tous les agents de la commercialisation des produits agricoles à envisager le problème sous le même angle que lui, c'est-à-dire, dans le respect des droits de chacun.



Les producteurs agricoles n'acceptent pas de supporter seuls le fardeau d'une politique d'alimentation à bon compte.

(Photo Antoine Désilets)



FÉDÉRATION DES MAGASINS CO-OP

260, RUE PARADIS QUÉBEC 8.



LA FEDERATION DES MAGASINS CO-OP

Constitue la FEDERATION, des associations coopératives de consommation de l'Etat du Québec.

Son siège social est situé en la Ville de Québec.

La devise de la FEDERATION est celle du mouvement coopératif: "Tous pour chacun, chacun pour tous".

Les fins de la FEDERATION sont:

- a) de grouper les associations coopératives de consommation et toute autre personne que la FEDERATION est autorisée à accepter comme membre en vue de la protection de leurs intérêts communs;
 - i. par la centralisation de leurs forces et de leur pouvoir d'achat;
 - ii. par la réduction, au bénéfice de ses membres et par l'effort commun de ceux-ci, du prix de certains produits ou de certains services, en assumant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient;
 - iii. par l'amélioration de la qualité marchande des produits fournis à ses membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs;

b) d'exploiter une entreprise ayant notamment pour objets: l'organisation de services, l'achat, la production, la fabrication, la manutention, la transformation, l'entreposage, le transport, la distribution, la vente de biens, produits ou marchandises, au bénéfice de ses membres ou usagers;

c) de faire toutes opérations et d'établir tous services dans l'intérêt et au bénéfice de ses membres ou usagers, y compris un service de transport au sens de l'article 2 de la Loi de la Régie des transports; d'agir comme expéditeurs, agents en douane et entreposeurs; d'être agents d'entrepôt et de messagerie et d'exploiter toutes sortes de services semblables que la FEDERATION peut exercer de façon avantageuse; de posséder et d'employer des camions et toutes sortes d'autres moyens de transport public ou privé;

d) de maintenir et d'opérer ou un plusieurs magasins, succursales ou établissements;

e) de favoriser l'éducation coopérative ainsi que le développement et la prospérité de la coopération de consommation dans tous les milieux de la province;

f) de collaborer étroitement avec le mouvement coopératif.

faits saillants

	au 1er mars 1975	au 2 mars 1974
Chiffre d'affaires	\$ 98,411,438	\$ 82,122,951
Fonds de roulement	\$ 3,568,838	\$ 2,659,401
Dettes à long terme	\$ 1,691,844	\$ 1,397,865
Capital social	\$ 3,280,907	\$ 2,883,104
Avoir des membres	\$ 5,698,063	\$ 4,860,474
Actif	\$ 15,262,627	\$ 12,205,002

MEMBRES:

Coopératives	227	224
Institutions	162	154
Personnes physiques		65,172

Cooprix	10	10
Succursales de gros	4	4



Façade du nouvel entrepôt loué au 10,500 Parkway à ville d'Anjou.

Une entrevue du ministre Normand Toupin

L'agriculture doit devenir une industrie... rentable

par Pierre Sormany

Au moment de rédiger ce compte-rendu de l'entrevue que nous accordait, il y a deux semaines environ, M. Normand Toupin, les rumeurs se font persistantes à l'effet qu'il quitterait bientôt le ministère de l'Agriculture, pour occuper un autre poste au sein de l'équipe ministérielle de Robert Bourassa.

La confirmation de cette rumeur n'étonnerait personne. Vivement pris à partie tant par les agriculteurs que par les simples consommateurs l'automne dernier, lors de la "crise du scandale de la viande avariée où, à défaut d'être complice, il lui fut abondamment reproché de n'avoir pas agi pour mettre fin au commerce de la charogne, malgré de nombreuses dénonciations antérieures, M. Toupin est devenu une des cibles favorites de l'Opposition. A moindre titre que que Jean Cournoyer, certes, mais dans une mesure qui suffit à justifier son remplacement!

Pourtant, malgré le bien-fondé de certaines critiques, le règne de Normand Toupin sur l'Agriculture québécoise aura été marqué des premières véritables réformes pour faire de ce secteur économique plus qu'un terrain de traditions folkloriques et de richesse du terroir, mais une véritable industrie... bientôt rentable, espère-t-on.

On ne parle plus du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le second terme fait maintenant partie de l'histoire, et M. Toupin parle beaucoup plus volontiers d'agro-alimentaire que de simple agriculture. Pour lui, l'agriculteur est d'abord un entrepreneur, au même titre que le commerçant ou l'industriel (un peu des deux, en fait), et non plus un simple travailleur spécialisé, comme le définit l'Union des producteurs agricoles (UPA).

De cette distinction essentielle découle le malentendu entre l'UPA et le ministre. La première croyait avoir trouvé en Normand Toupin, lui-même issu de ce syndicat agricole, un in-

terlocuteur conciliant, qui se fasse auprès des autres ministres le porte-parole des milieux terriens. Ils ont pu être déçus. Normand Toupin est certes compétent. Ils ne le contestent pas sur ce plan. Mais il fut plus le porte-parole de la société industrielle au sein d'une agriculture souvent artisanale que l'inverse.

Contrairement à son confrère Jean Cournoyer, ministre du Travail, Normand Toupin a consacré plus d'énergie, ou du moins plus d'enthousiasme (et plus d'efficacité, notons-le) à l'organisation de l'agriculture qu'au règlement de ses problèmes à court terme. Pas étonnant qu'il fut continuellement placé sur la sellette par des agriculteurs étouffés par des problèmes pressants, et qu'on ne soulageait guère en leur promettant, pour deux ans plus tard, une loi sur les revenus agricoles, un office des grains de provende, et quoi encore!

Au cours de l'entrevue, Normand Toupin a d'ailleurs peu parlé des problèmes à court terme. La colère verte de l'automne dernier, il ne l'a mentionnée que pour justifier certains retards dans le développement des cheptels bovins. La viande avariée, il l'a à peine mentionnée au détour d'une phrase. Mais il s'allume et parle avec conviction s'il s'agit d'aborder la nouvelle loi sur le crédit agricole, l'Office de stabilisation des revenus agricoles, la mise sur pied de nombreux plans conjoints, la toute naissante société québécoise d'initiatives agricoles (SOQUIA), etc... C'est là qu'il place l'important. Ce qui restera après lui; si jamais il doit demain être remplacé, faute d'avoir su, dans le feu de l'action, prendre les décisions fermes et se faire respecter comme ministre fort par ses collègues.

Homme faible? Peut-être! Mais l'homme que nous avons rencontré est avant tout un gros travailleur, qui possède une vision bien nette de l'agriculture québécoise. Cette vision, on peut la contester. Encore faut-il la connaître. C'est dans ce but qu'a été pensée cette entrevue, dont vous trouverez ici les extraits les plus significatifs.



(Photo Antoine Désilets)

Homme faible? peut-être, mais un gros travailleur et une vision nette de l'agriculture...

"Nous avons tenu nos promesses..."

par Pierre Sormany

La première chose qui caractérise le ministère de l'Agriculture, c'est la lenteur. Il a fallu attendre jusqu'en 1974 pour obtenir une "esquisse préliminaire" en vue de l'élaboration future d'un plan quinquennal déjà promis en 1971.

— "Au début, on ne connaissait même pas le potentiel agricole québécois. On n'avait qu'une idée vague de l'acrage disponible, et on ignorait la répartition des divers types de récolte, les taux d'auto approvisionnement et les problèmes spécifiques à chaque secteur. Il fallait d'abord consacrer nos efforts à cette description de la situation. C'est l'essentiel du travail qui a été fait entre 1971 et 1974. Notre "livre vert" avait donc cela comme premier objectif.

Les données par secteur en constituent d'ailleurs la plus grosse partie. A partir de cela, on pouvait toutefois esquisser des projets d'intervention. Mais à mesure qu'on s'avancera, il faudra bien sûr rajuster notre tir. C'est pour ça qu'on parle encore d'une esquisse préliminaire. Mais en 1971, on parlait de "couvrir" la période 72-77... C'est déjà commencé, et beaucoup d'interventions sont en marche".

En fait, nous explique-t-il ensuite, le ministère a dû, depuis 1970, complètement repenser ce qui se faisait avant. D'abord, ses prédécesseurs manquaient de ces données de base. Mais ensuite, l'on n'a choisi que récemment de considérer l'agriculture comme une industrie, et de lui appliquer des critères de stricte productivité.

"Par exemple, on a abandonné le programme d'achat de boeufs de première qualité pour organiser l'élevage de bovins de boucherie. On a plutôt mis de l'avant des programmes d'insémination artificielle, moins coûteux et plus efficaces. On a découvert, l'automne dernier, lors de la crise du boeuf, que l'élevage s'est développé plus rapidement que l'on croyait. On prévoyait de verser \$12 millions. L'UPA nous disait que ça coûterait \$15 millions. Finalement, ça atteignait \$18 millions, parce que le cheptel dépassait les prévisions. Un autre exemple: la vache laitière. On a déjà atteint l'objectif qu'on s'était fixé en 1972, soit de produire en moyenne 7,500 livres de lait par vache. Maintenant, on vise une productivité de 9,000 livres par tête. Cela nous permettrait d'atteindre la même production, avec 100,000 vaches de moins. On devrait y arriver pour 1977... C'est pour ça que, dans notre esquisse, on a pu faire le choix de diminuer le cheptel laitier au profit de 100,000 têtes de bovins de boucherie."

De tels choix peuvent se faire dans l'abstrait d'un bureau de ministre. Encore faut-il que les agriculteurs acceptent ce "déplacement", alors que la production de lait se présente comme une production extrêmement sécuritaire, à revenus stables.

"Les événements de l'automne 1974 nous ont un peu compliqué la tâche. Par exemple, on avait mis en place deux ou trois plans d'engraissement pour bovins et boucherie. On voulait voir si ça pouvait présenter un élevage intéressant. Mais c'est évident qu'on a eu une mauvaise année. Ça risque d'en décourager beaucoup. Et nous, on ne peut tirer aucune conclusion de cette trop courte expérience. On verra dans quelques années, pas avant. En attendant, on ne peut pas aller trop vite!"

"Et les Offices de commercialisation? Les producteurs de boeuf n'ont-ils pas, à la suite de la crise de l'automne dernier, demandé l'aide du ministère pour en créer un? Est-ce que cela progresse?"

"Nous croyons beaucoup à ce genre d'organisation des producteurs agricoles entre eux. Il y a déjà plusieurs plans conjoints qui fonctionnent très bien, et effectivement, d'autres sont en voie de formation dans bien des secteurs. Mais il ne faut pas donner aux seuls producteurs le monopole du pouvoir de décision sur les prix. Sinon, ils risquent de se couper des acheteurs (les grandes chaînes d'alimentation) ou des consommateurs. Non! Il faudrait que ces plans conjoints soient conçus comme de véritables organisations entre les producteurs pour rentabiliser leur commercialisation, pour augmenter leur efficacité et leur pouvoir de contrôle sur le marché... pas seulement pour fixer les prix."

"En outre, poursuit le ministre, il ne suffit pas d'organiser les producteurs. Dans le boeuf, si on veut stabiliser le marché, encore faudrait-il avoir notre mot à dire dans le secteur secondaire. Mais si le gouvernement décidait, avec Soquia par exemple, d'entrer dans le secteur de l'abattage, il faudrait augmenter en même temps la production bovine québécoise pour que ça en vaille la peine. Tout ça est lié. On ne peut régler les problèmes de commercialisation sans développer suffisamment la production."

"En attendant, on vient de procéder à des amendements à la loi des Encans, pour mieux protéger le producteur, on a modifié la Loi sur le crédit agricole pour faciliter la tâche à ceux qui veulent se lancer dans la grande production, on vient de voter la loi sur la stabilisation des revenus... Tout ça améliore la situation en attendant que l'on puisse agir efficacement sur la commercialisation."

Mais ce problème n'est pas propre au boeuf. Normand Toupin passe rapidement en revue l'ensemble des secteurs de production. Bien peu sont organisés de manière efficace. La tâche demeure gigantesque!

"Vous parliez de ne pas donner aux producteurs agricoles le monopole de décision sur la question des prix. N'est-ce pas contraire à ce qui se fait dans le cas des oeufs, par exemple? N'est-ce pas contraire à ce que souhaitent les agriculteurs aussi?"

"En un sens, oui, reconnaît le ministre. Dans toutes ces organisations, l'UPA a toujours développé une

mentalité syndicale. On négocie sur les prix, pour viser un meilleur salaire horaire. Mais les plans conjoints ne doivent pas être des tables de négociations syndicales. Ce sont plutôt des organismes de producteurs, pour coordonner leurs activités et la mise en marché. Ils faudrait que l'UPA pense plus en tant que regroupement d'entrepreneurs."

"Laissez-moi m'expliquer là-dessus... C'est très important. Dans le secteur primaire, les producteurs agricoles sont isolés. Sans pouvoir de négociation. Il faut les regrouper pour coordonner un peu toute la production québécoise. Les plans conjoints servent à ça. Dans le secteur secondaire, il y a de gros intermédiaires, mais l'exemple de la Coopérative fédérée, la plus grosse entreprise agro-alimentaire au Québec, prouve quand même que les producteurs ont leur place, et qu'ils pourraient y jouer un rôle très important. Mais dans le secteur tertiaire, les producteurs agricoles n'ont pas leur place. Ceux qui prennent les décisions, ce sont les grandes chaînes ou les regroupements d'épiciers: Stein-

• Si l'UPA continue à développer sa mentalité syndicale, elle obtiendra de meilleurs prix, mais risque de se couper du marché. On aura obtenu des gains syndicaux, mais tué l'agriculture québécoise! Il faut que les producteurs pensent en termes d'entrepreneurs.

• Ce qui fait fuir les agriculteurs, c'est pas l'insuffisance des revenus, mais l'importance du travail à fournir et des investissements à consentir pour devenir vraiment rentable.

• La dégradation morale des régions agricoles... ce n'est pas mon problème! Ça regarde les ministères à vocation sociale. Mon problème, moi, c'est de rentabiliser les grosses fermes tout en maintenant l'agriculture québécoise concurrentielle. C'est la survie de notre agriculture, en fait.

• La Loi sur la spéculation foncière est prête... Elle sera présentée au début de 1976. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est qu'elle va plus loin et qu'elle couvre plus grand que celle de l'Ontario. Mais il ne s'agit pas tant de mettre fin à toute spéculation que de conserver pour l'agriculture les 6 millions d'acres qui nous restent.

• Nous avons respecté toutes nos échéances, sauf pour Soquia, parce que nous avons préféré attendre un an de plus. Mais maintenant, toutes nos promesses ont été respectées. Et la loi sur la spéculation, nous la présenteront en 1976, comme prévu.

berg, Dominion à Toronto, IGA, Provigo, Union-Richelieu... Si les producteurs continuent à développer leur mentalité syndicale, ils obtiendront peut-être de meilleurs prix pour leurs produits, mais ils risquent de se couper des grandes chaînes qui, en définitive, ont le dernier mot. Et dans ce cas, c'est la fin de l'agriculture au Québec. Les producteurs auront beau organiser leur mise en marché, ils ne pourront plus vendre."

"Moi je dis qu'il est bon que l'UPA conserve sa mentalité agressive (lorsqu'il s'agit de protéger ses membres ou réclamer l'intervention ou l'aide gouvernementale par exemple). Mais elle devrait penser plus en termes d'entreprise, en mettant ses efforts sur l'organisation et la productivité et non sur les prix, quand il s'agit de la commercialisation."

C'est dans cette optique que le ministre trouve extrêmement importante la nouvelle Loi sur la stabilisation des revenus agricoles. "Dans un mois, l'Office de commercialisation sera en place, et l'on espère que les négociations par secteur commenceront dès octobre prochain". S'en suit une description du mécanisme. En fait, il s'agit à peu près d'un régime d'assurances où l'Etat accepterait de fournir en primes jusqu'à deux fois le montant consenti par les producteurs eux-mêmes. Ainsi, si une bonne année les producteurs d'un secteur donné s'entendent pour verser en primes un total de \$1 million dans leur régime de compensation, le ministère ajoute une somme équivalente, et s'engage à verser, en cas de besoin, jusqu'à \$2 millions. L'argent ainsi mis de côté profite. En cas de mauvaise année, c'est à même ce fonds de compensation que les producteurs pourront rattraper leur manque-à-gagner. Reste bien sûr à s'entendre sur le niveau seuil à partir duquel le mécanisme de compensation se met en branle, c'est-à-dire en fait quel sera le "revenu minimum garanti" de chaque producteur.

Pour les producteurs, ce mécanisme permet de demeurer compétitifs au niveau des prix, même les pires années, sans pour autant essayer des pertes. Pour le gouvernement, cela remplace l'arbitraire des subventions extraordinaires de soutien par un mécanisme automatique et plus équitablement réparti.

L'UPA soutient pourtant que la stabilisation des revenus n'est qu'un premier pas, et qu'il faut assurer aux travailleurs agricoles un salaire comparable à celui d'un travailleur spécialisé. Sinon, affirme-t-elle, les cultivateurs continueront à quitter leurs fermes. Normand Toupin rejette cette argumentation "syndicale".

"Ce qui fait fuir les agriculteurs, ce n'est pas le plus souvent l'insuffisance des revenus, mais l'exigence du travail à fournir et de l'investissement à consentir, s'ils veulent devenir vraiment rentables. Quant il faut mettre \$150,000 pour

équiper convenablement une ferme, il y a beaucoup de petits agriculteurs qui préfèrent tout simplement se retirer. Aussi, les amendements qui entrent en vigueur cet été, dans la Loi du crédit agricole, peuvent corriger partiellement la situation. N'importe quel individu qui se lance dans une grosse production agricole pourra obtenir facilement un prêt allant jusqu'à \$150,000."

"A part de ça, quand ils calculent les moyennes de revenus agricoles, les spécialistes de l'UPA comptent l'ensemble des disons 52,000 agriculteurs qui vendent pour plus de \$1,000 par année. Mais ils ne sont que 40,000 à vendre plus de \$5,000 par année, et de ce nombre 20,000 à 22,000 agriculteurs vendent tout près de 80% de toute la production québécoise. De sorte qu'à coté des petites fermes en difficultés, on est en train de développer des grosses fermes hyper-rentables. Et un jour on risque de se retrouver avec uniquement des produits non concurrentiels."

"En fait, poursuit-il, mon objectif, c'est d'augmenter la proportion des grosses fermes, et leur rentabilité. Je travaille avant tout pour les quelque 30,000 agriculteurs qui ont choisi de ne vivre que de l'agriculture... Le reste, les petites fermes abandonnées, la dégradation morale des campagnes, les agriculteurs qui ont du mal à s'adapter à la mutation de l'agriculture, ce n'est pas mon problème majeur. Je me fais dire tous les jours par Fabien Roy. Mais ça ne me concerne pas. Ça regarde les ministères à vocation sociale".

D'ailleurs, reconnaît-il un peu plus tard, l'UPA, sans le dire, travaille aussi dans ce sens puisque même sa guerre sur les prix profite avant tout aux grosses fermes qui finissent par racheter les petites, à mesure que certains abandonnent. Avec le risque d'hyper-rentabilité toutefois.

Corollaire inévitable de la désaffection des terres arables, la spéculation foncière demeure le domaine où l'activité du ministère se fait le plus lamentablement attendre.

"Rien de plus faux, répond le ministre. Je suis le premier qui, dès 1973, faisait de ce problème mon cheval de bataille. J'ai réussi à convaincre à peu près tout le monde de la nécessité de légiférer pour empêcher la perte des 6 millions d'acres arables qui nous restent. Mais ça ne se fait pas du jour au lendemain, une loi de ce genre. Nous l'avons promise pour 1976. Maintenant, elle est prête. Elle subit présentement les vérifications légales et administratives nécessaires. Mais elle sera présentée tel que promise, au début de l'année prochaine. Or, voilà qu'entre-temps, tout le monde est devenu important. L'Opposition m'accuse de retarder la Loi."

— "Alors, elle est prête? Est-il possible d'en savoir plus long sur son contenu?"

— "Bien sûr que non. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est le contenu très général. Sinon, certains spéculateurs pourraient se protéger ou se presser à vendre... Mais une chose est certaine: on n'éliminera jamais toute forme de spéculation. Un fermier qui possède une petite terre prise en "sandwich" entre deux grosses exploitations agricoles peut décider de vendre au plus offrant. C'est une forme de spéculation. Peut-on l'empêcher de faire jouer en sa faveur la loi de l'offre? Ce que nous voulons plutôt, c'est de s'assurer que les 6 millions d'acres qui sont disponibles actuellement pour des fins agricoles soient utilisées à ces fins uniquement."

— "Des mesures qui se rapprocheront de la Loi adoptée en Ontario?"

— "En Ontario, ils ont adopté une loi pour les terres de la vallée de Niagara. Notre Loi dépassera en importance et en étendue couverte celle de l'Ontario... Mais je ne peux pas en dire plus. De toute façon, ça sera présenté l'année prochaine, comme prévu. D'ailleurs, le ministère a toujours respecté ses échéances, sauf pour la Société d'initiatives agricoles (Soquia) qui était prévue pour 1974, et dont la loi vient à peine d'être votée."

— "Et l'Office québécois des grains de provendes, ça aussi vous l'aviez promis... et ça semble maintenant remis à jamais? Récemment, vous avez même voté contre un projet de loi en ce sens présenté par Fabien Roy et soutenu par le Parti québécois."

— "Entendons-nous! Je ne suis pas contre un regroupement des producteurs en syndicat d'achat, ou tout autre forme d'association capable de leur donner un pouvoir de négociation. Mais c'est leur rôle que de se regrouper. Ce n'est pas en créant une société d'Etat qu'on va régler le problème. Bien sûr, nous sommes prêts à faire notre part, mais c'est d'eux que ça doit venir."

"Mais ce que je répète depuis quelque temps, c'est que cet office ne résoudrait pas le problème des grains. Il ne faut pas se contenter d'histoire. On aura toujours besoin de faire venir nos provendes de l'Ouest ou d'ailleurs, en majeure partie du moins. Ce qu'il faut avant tout créer, c'est un bon réseau de stockage, pour nous mettre à l'abri des fluctuations trop brusques ou des crises périodiques dans le transport. C'est là qu'est l'urgence. En fait, on a assez de grains stockés au Québec, mais lors de la grève des manutentionnaires, on a bien vu que ces grains étaient à des endroits stratégiques pour d'autres que les agriculteurs... Il faudra donc travailler à un regroupement des agriculteurs pour leurs achats mais surtout à une augmentation de la capacité de stockage sous contrôle des agriculteurs. C'est à ce niveau que nous sommes prêts à faire notre part. D'ailleurs, c'est un bon exemple de ce à quoi je pense lorsque je dis que les agriculteurs devraient s'organiser comme des entrepreneurs."

Le bilan du marasme agricole du Québec

par Lussien Lessard

Le bilan agricole de cinq années de régime libéral est clair: le Québec a été incapable de contrer le déplacement vers l'Ouest des activités agricoles au Canada. Du point de vue fédéral, ceci est normal, naturel, désirable et rentable, politiquement et économiquement. Résultat: au Québec, c'est le marasme, là-bas, c'est l'abondance. En 1974, baisse de 9% du revenu net des agriculteurs ici, hausse de 36% dans les Prairies. A cause de l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat de nos agriculteurs atteint 21%. Baisse continue de la part québécoise dans les recettes agricoles du Canada:

1970:	15.7%
1971:	15.1%
1972:	14.3%
1973:	14.1%
1974:	13% (approx.)

En moyenne, le revenu d'un agriculteur québécois est le plus bas au Canada, plus bas même depuis un an que celui des Maritimes! (voir tableau)

Face à une telle situation, que fait notre gouvernement libéral? Il baisse, en 1975, le budget de l'agriculture de 5%!

Remarquons que le budget de cette année équivaut à 2.06% du budget total du Québec, et même si l'on tient compte des crédits supplémentaires qui pourraient porter le total cette année aux alentours de \$185 millions, on arrive à 2.26% du budget total. Depuis seize ans, il y eut seulement cinq années où le pourcentage fut plus faible, et ces cinq années coïncident avec le gouvernement de M. Bourassa, ce gouvernement "tellement conscient des besoins de l'agriculture québécoise" (Bourassa dixit).

Quand on regarde de près les causes réelles et fondamentales du marasme agricole qui prévaut au Québec, on arrive toujours à la même cause: le manque de contrôle sélectif aux frontières du Québec, comme l'UPA le soulignait encore récemment dans ses demandes au ministre fédéral de l'Agriculture.

Le Québec ne peut pas assurer aux producteurs québécois un marché qui lui appartienne. Le marché québécois, dans le secteur agricole, appartient aux autres. Le marché québécois dans le secteur des oeufs, dans le secteur de la volaille, dans le secteur du boeuf appartient aux autres, appartient aux Australiens, aux Américains, aux Canadiens anglais des provinces de l'Ouest, mais n'appartient pas aux Québécois. Le problème fondamental, il est là.

Même si l'actuel gouvernement subventionne le producteur québécois à coup de millions de dollars, il ne pourra jamais assurer une agriculture vivable, une agriculture rentable,

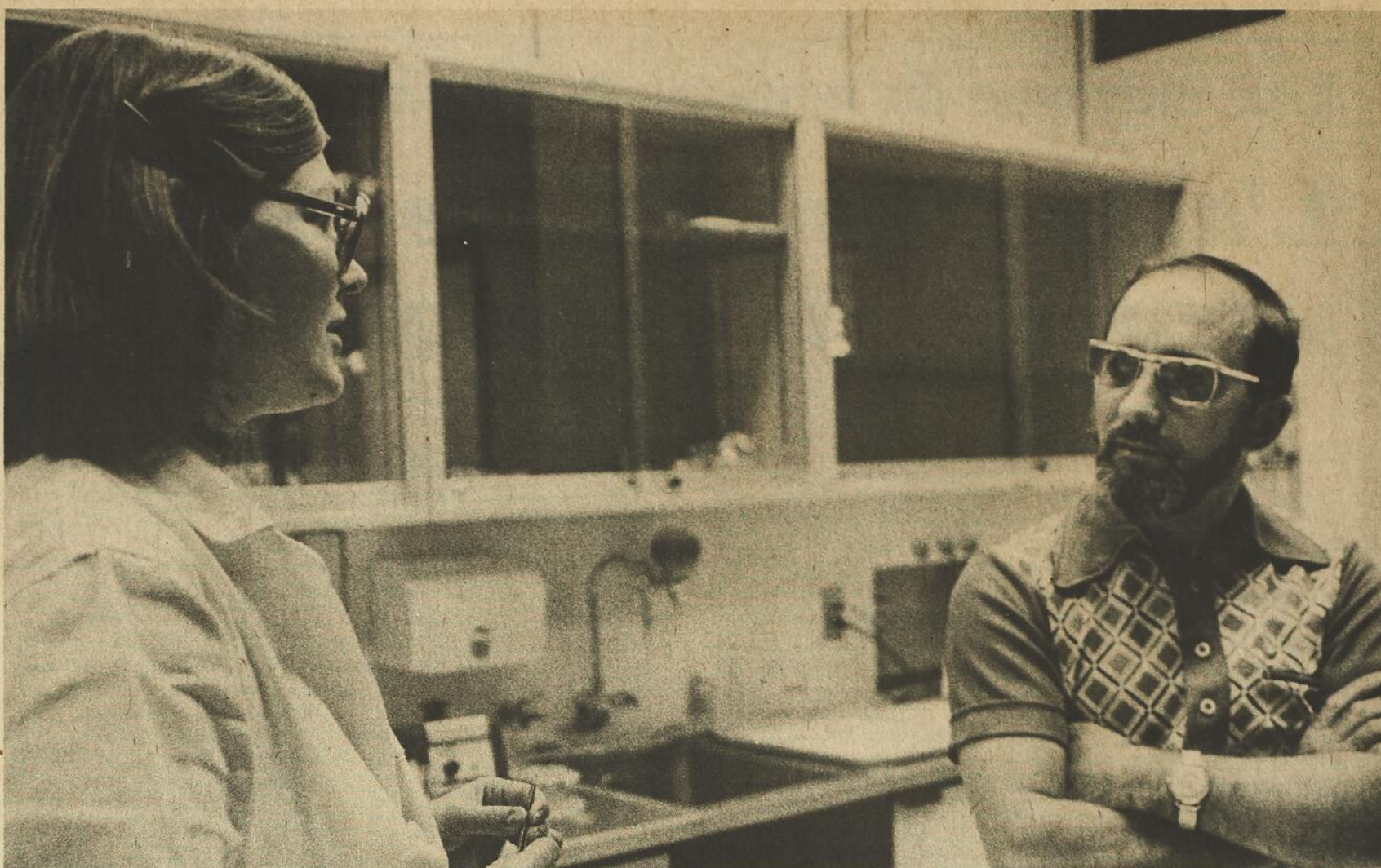
tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas le contrôle de ses frontières.

Nous pouvons ainsi faire des échanges, mais ces négociations sont absolument impossibles. Le ministre est toujours à genoux devant le gouvernement fédéral. Ce n'est pas sa faute, c'est le système qui le veut. Malgré tous les grands programmes de planification, nous arriverons toujours au même résultat. Nous pourrions avoir une agriculture de survie, mais nous ne pourrions jamais avoir une véritable agriculture au Québec.

Encore l'an dernier, un spécialiste du ministère de l'Agriculture du Québec écrivait:

"Dans tous les pays du monde, la politique tarifaire joue, et continuera de jouer, un rôle primordial dans le développement de l'agriculture. Si diverses interventions, notamment en matière de soutien de prix, contribuent à protéger "de l'intérieur" la stabilisation ou le développement du secteur agricole, la politique tarifaire, dans son sens le plus large, constitue l'instrument de politique économique privilégié de protection contre "l'extérieur". (La Terre, 10 juillet 1974)

Cet instrument, le Québec ne l'a pas et ne l'aura jamais dans le système fédéral. Le ministre continuera sa politique de subvention et de "lois de l'endettement agricole", faisant payer par les contribuables son absence de pouvoir, conséquemment de politique tarifaire. Il continuera à nous raconter des absurdités sur une planification globale quand Ottawa s'accapare de fait, prend seul les décisions vraiment importantes dans le domaine agricole, et à l'avantage de l'Ouest.



Le directeur adjoint du Centre, M. Marc Vincent, discute avec Mme Nadine Chartrand des possibilités d'avenir de l'autosuffisance alimentaire au Québec. (Photo Pierre Boleclair)

CRESALA et notre avenir alimentaire

par Jean-Noël Bilodeau

Pour le commun des mortels, l'autosuffisance en matière d'alimentation au Québec, c'est de l'utopie.

Pour les chercheurs de Cresala, si c'était de l'utopie, ils seraient en chômage.

A force de vouloir faire pousser des bananes et élever des crevettes aux alentours des centrales nucléaires, développer l'élevage de la truite en ville et créer un fromage gruyère qui nous libérerait de l'importation européenne, la notion d'autosuffisance est loin de l'utopie.

Créé il y a trois ans, le Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation a développé, depuis ses débuts, des travaux qui le situent entre les sciences agronomiques et les disciplines de la diététique et de la nutrition.

"Nous voulons aider principalement la petite et moyenne industrie alimentaire", nous confiait, au cours d'une visite du Centre, le directeur adjoint, M. Marc Vincent.

"Montréal est situé au sommet d'un triangle de production agro-alimentaire qu'il forme avec Chicago et New York, ajoutait-il, et nous devons profiter de cette situation privilégiée."

Selon les chercheurs de Cresala, il est nécessaire pour le Québec de développer une production agro-alimentaire originale qui tienne compte de toute la panoplie de nos richesses naturelles.

Les réalisations

Ainsi, dès le début des activités du Centre, des recherches furent entreprises pour développer l'industrie du cidre.

En peu de temps, grâce au spécialiste Alberto Conti, le Centre a effectué des recherches sur l'entreposage des pommes, sur la qualité du jus de pomme, sur la couleur et la forme des contenants de cidre, sur la fabrication même du produit, sur des dérivés à mettre au point, tels des apéritifs et une fine à l'érable dont l'ingrédient de base est le cidre de pomme.

Cresala a également mis au point une nouvelle technique d'élevage des truites en circuit fermé.

Ce procédé consiste à faire croître plus rapidement qu'auparavant ce poisson dans un bain où l'eau, tenue à une température égale, est perpétuellement régénérée et purifiée, sans qu'il soit nécessaire de la renouveler, comme cela se faisait jusqu'ici.

Cette technique devrait permettre l'élevage intensif et commercial des truites et offrir de nouveaux débouchés aux pisciculteurs. Mais l'une des réalisations majeures de Cresala demeure la création d'un fromage gruyère québécois.

"A l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, nous avons dû subir une augmentation importante de tarifs douaniers sur nos

cheddars, nous précise M. Vincent, et nous avons pensé à développer un fromage qui nous permettrait de contrer à cet embarras économique."

"Ainsi, ajoute-t-il, nous avons développé un gruyère québécois authentique, qui permettra d'utiliser avantageusement nos surplus de lait et de doter le marché de consommation de nouveaux produits domestiques."

Ce gruyère devrait d'ailleurs faire son apparition sur le marché d'ici peu de temps, puisque déjà, dans un coin de la Beauce, on y installe actuellement l'outillage technique nécessaire à sa fabrication.

Les recherches

Mais à Cresala, si l'on est encouragé par les réalisations du passé, c'est vers l'avenir que les chercheurs portent leurs énergies.

"Notre Centre doit s'autofinancer, nous confie le directeur adjoint, et pour cela il doit sans cesse planifier des recherches nouvelles, tout en y intéressant des investisseurs éventuels."

"Et, ajoute-t-il, les industriels ne réfléchissent pas comme nous. Ils sont difficiles à convaincre. Beaucoup de nos projets pourraient connaître du succès s'ils s'intéressaient plus à nos recherches."

Actuellement, et une visite du laboratoire nous y convainc, on travaille à plusieurs types de recherches, dont un catalasimètre et un procédé permettant une conservation prolongée des légumes frais.

"Avant même que la commission d'enquête nous révèle la piètre qualité de notre viande, dit M. Marc Vincent, nous avions commencé des recherches qui nous ont conduit à élaborer un appareil permettant de déceler la dégradation des légumes et des viandes."

"Peut-être que demain, l'épicer du coin aura ce "catalasimètre" et qu'il pourra lui-même analyser les produits qu'il devra vendre au consommateur."

Car, ce catalasimètre, un appareil très simple, permet de détecter l'enzyme catalase et d'en mesurer la concentration. On sait que cet enzyme catalase apparaît plus concentré lorsque les produits comme les légumes et la viande dégèrent et vieillissent.

D'ailleurs, l'application de cette technique et l'utilisation de l'appareil à d'autres domaines est activement étudiée.

On a déjà entrepris des recherches préliminaires sur ses applications médicales, notamment en vue du dépistage du cancer et des infections rénales.

Dans un autre coin du laboratoire, on peut voir un technicien s'affairer autour d'une cage de verre où il place tour à tour des contenants de bleuets, de fraises et d'autres légumes.

Après quelques secondes, il les retire et on nous explique qu'il a suffi de quelques secondes d'exposition à un mélange concentré d'ozone pour permettre à ces fruits et légumes de prolonger leur fraîcheur pendant quelques semaines.

Cet appareil tue, sur la surface du fruit, la flore microbienne, et avant qu'elle ne régénère, il s'écoulera suffisamment de temps pour que le consommateur puisse encore, après quelques jours, goûter à la fraîcheur du produit.

L'avenir

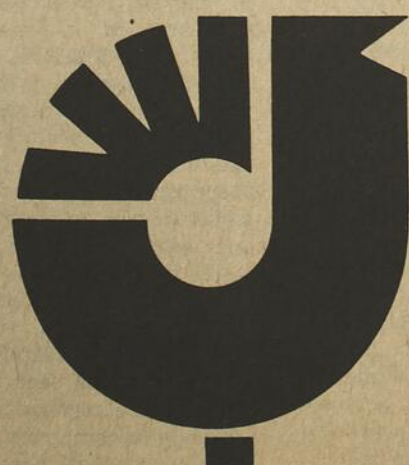
Le Cresala, en somme, entend résoudre les problèmes particuliers qui se posent à l'intérieur du circuit économique général de l'agro-alimentaire: l'approvisionnement, la transformation et la mise en marché des produits.

"Nous pensons, ajoute M. Marc Vincent, à utiliser jusqu'à la pollution, puisqu'il s'agit là souvent d'une concentration indue d'une matière qui pourrait permettre parfois des cultures particulières."

Ainsi, aux abords des centrales nucléaires, selon le directeur adjoint du Centre, l'énergie perdue pourrait être récupérée pour engendrer des micro-climats tropicaux, qui pourraient nous permettre jusqu'à la culture des bananes et de toutes sortes de fruits dont nous sommes les consommateurs.

Mais ce sont là des projets de recherches et l'avenir seul permettra de connaître si le Québec peut véritablement s'autosuffire en alimentation. Les chercheurs de Cresala en suscitent l'espoir. (J.N.B.)

Une entreprise
dynamique
au service
des consommateurs
québécois
depuis près de
trois quarts
de siècle



J. Foubert
LIMITÉE



Le catalasimètre, une invention qui pourrait permettre à l'épicer du coin de connaître presque instantanément la qualité des viandes et des légumes que les commerçants viendront lui offrir. (Photo Pierre Boleclair)

Oui... Steinberg est de notre côté!



**Les prix actuels n'enchangent
personne... mais tout compte
fait, c'est encore chez**

**Steinberg
que le total
de notre
commande
reste le plus
avantageux!**



Faites-en la preuve!

“Québec, le bassin laitier du Canada”

par Léonard Roy
Vice-Président exécutif
le Conseil de l'Industrie laitière du Québec

De tout l'ensemble du grand complexe agro-alimentaire québécois, le secteur de l'industrie laitière est le plus important par la valeur de sa production, ses investissements, son effet d'entraînement dans la création de revenus à tous les niveaux de la chaîne alimentaire qui s'étend de la ferme à la table du consommateur.

Un géant industriel québécois

Un peu plus de 25,000 producteurs agricoles, possédant un troupeau d'environ un million de vaches laitières, produisent environ 6,3 milliards de litres de lait par année au Québec, assurant aux producteurs agricoles un revenu de plus de \$400 millions, soit près de 5,4% des revenus monétaires perçus par les agriculteurs du Québec.

Quelque 4,700 de ces producteurs se sont spécialisés dans la production du lait nature et sont rattachés aux usines de pasteurisation. Les autres 18 800 approvisionnent des fabrications de fromage, beurre, concentrés de lait, etc.

Cette masse considérable de lait est absorbée, traitée, transformée, distribuée par quelque 110 entreprises industrielles québécoises dont la valeur de livraison de tous les produits laitiers traités ou transformés dépassant les \$650 millions, avec une valeur ajoutée aussi élevée que \$160 millions. Ces entreprises industrielles créent de l'emploi à plus de 8,000 personnes, avec une masse salariale dépassant actuellement les \$62 millions annuellement:

ceci sans compter les milliers d'emplois indirects créés dans le transport, la réfrigération, l'emballage, les produits de nettoyage, etc., qui représentent la création de revenus à peu près égaux à ceux des emplois directs. Les investissements dans ce secteur industriel dépassent les \$100 millions.

Quant à l'efficacité et au rendement des rouages de cette immense machine, il faut souligner que nos fermes laitières réussissent à produire le même volume de lait avec quelque 17,000 à 20,000 unités de fermes de moins depuis cinq ans. Du côté des entreprises industrielles, leur nombre est passé de 451 à 111 en dix ans. Depuis 1970, le nombre des fabrications industrielles a diminué de 65 unités (30 entreprises capitalistes et 35 coopératives) et le nombre des usines de pasteurisation est tombé de 45 unités (43 entreprises capitalistes et 4 coopératives) tout en assurant aux producteurs primaires agricoles un débouché considérablement accru, dont la valeur est passée de \$245 millions à \$400 millions durant la même période de cinq ans.

L'Ontario compte encore quel-

ques centaines d'établissements laitiers pour la moitié moins de producteurs laitiers qu'au Québec. Les analystes des tendances du marché prévoient qu'en 1980 on ne dénombrera plus au Québec que quelque 25 fabrications laitières régionales à production polyvalente et 15 usines de pasteurisation faisant un chiffre d'affaires de \$12 à \$15 millions par année chacune.

Ce sont les entreprises coopératives qui occupent pratiquement tout le terrain dans le domaine de la transformation industrielle du lait (environ 89%). Dans le domaine de la distribution du lait frais de consommation, les opérations globales du marché sont contrôlées par:

Les entreprises québécoises non coopératives (capital spécifiquement québécois)	à 42%
Les entreprises coopératives	à 32%
Les multi-nationales	à 25%

(Ref: Etude du M.A.Q. "Organisation du marché des produits laitiers - 1973" Annexe A)

L'industrie laitière québécoise est donc encore à environ 75% aux mains des autochtones.

Cette grande industrie est tout de même au point critique où il faut user de prudence et commencer à freiner le mouvement de concentration afin d'éviter de déboucher dans un état de monopole.

Effectivement 21 de nos usines, soit 18% du total, qui font chacune plus de \$5 millions d'affaires par année, totalisent 60,7% de la valeur totale des ventes de toutes nos

entreprises laitières. 45% des employés travaillent dans les plus grosses entreprises qui se retrouvent en majeure partie dans la région métropolitaine de Montréal.

La productivité des employés de nos usines, qui s'est accrue de 42% en cinq ans, est supérieure à celle que nous trouvons ailleurs au Canada. La valeur totale de nos expéditions laitières dépasse celle de l'Ontario.

En fait, le Québec devient le grand bassin laitier du Canada avec bientôt 50% de la production totale du lait du pays (actuellement 45,9%) et avec un équipement - au niveau de la ferme comme à celui des usines industrielles - en mesure d'assurer 70% au moins de tous les besoins du Canada des produits laitiers de toutes sortes vers 1980.

La production laitière québécoise a atteint un sommet de 7,2 milliards de litres en 1969. Plusieurs facteurs naturels, structurels, politiques, ont entraîné une baisse de cette production globale qui s'est redressée légèrement en 1974.

Cette année, elle augmentera considérablement par suite d'un état particulièrement favorable des pâturages et surtout par suite des prix assurés aux producteurs agricoles par la Commission Canadienne du lait et la Régie des Marchés agricoles du Québec. Le prix moyen payé aux producteurs de lait canadiens est \$3,50 les cent livres plus élevé que le prix payé aux producteurs de lait américain. Un tel attrait a stimulé la pro-

duction laitière au Québec d'une façon inconsiderée. Les usines laitières québécoises, en dépit de leurs installations prévues pour une production régulière et ordonnée, ont tout mis en oeuvre pour absorber cette "mer de lait" et la transformer en produits qui peuvent être entreposés (beurre, poudre de lait, fromage) en attendant que les marchés domestiques et internationaux puissent les absorber. Déjà les stocks de ces divers produits laitiers s'accumulent en entrepôts et deviendront des surplus encombrants d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'approvisionnements achetés à prix très élevés pour la fabrication de produits de consommation qui commanderont un prix plus élevé aux consommateurs et qui risquent de ne pas trouver preneur si les produits laitiers américains (fabriqués à meilleur coût) envahissent nos marchés et si, par suite des productions laitières abondantes des autres pays producteurs nos marchés traditionnels d'exportation nous sont fermés. Ce sont nos divers paliers de gouvernement qui devront faire les frais de l'entreposage et des ventes à rabais dans les pays du tiers-monde de ces surplus de production laitière.

Tout ceci est le fruit du "dirigisme" appliqué au fonctionnement des marchés. Ce sont des déséquilibres, des accidents de parcours qui risquent de se répéter tant que les préoccupations de l'organisation juridique de la mise en marché l'emporteront sur les formules de travail en équipe de tous les agents de la vie économique, intéressés à des initiatives collectives de développement de nos marchés actuels et des nouveaux marchés à créer.

En présence de ces faits, on comprendra que c'est faire de la démagogie ou du journalisme que de laisser entendre que des quantités considérables de lait ont été détruites par les entreprises laitières québécoises, dominées par les multi-nationales, durant la période d'abondance extraordinaire de mai-juin dernier, dans le but de maintenir les prix élevés aux consommateurs. L'abondance a été stimulée par les politiques gouvernementales au niveau des fermes et non pas par les entreprises industrielles qui ont été forcées, par les lois et règlements, à acheter et à disposer de la totalité de cette production non pas à des prix de "vente de feu", mais aux prix fixés par les politiques gouvernementales. Les produits laitiers fabriqués avec des approvisionnements aussi dispendieux ne peuvent certainement pas être revendus aux consommateurs à des prix fixés par ses politiques et les prix que justifierait une offre surabondante. Ce n'est pas le rôle de l'industrie de jouer les mécènes. C'est sa responsabilité, avec les producteurs laitiers, de travailler à l'édification d'une industrie laitière québécoise forte, en mesure de rencontrer la plus grande part possible des besoins de tout le Canada. C'est une des plus grandes aventures de spécialisation industrielle qui s'offre au Québec. L'avenir de l'agriculture du Québec en dépend. Ce sont des Québécois qui sont en train d'imprimer cette orientation économique à l'exploitation d'une de nos plus précieuses ressources naturelles, comme une contribution entre mille à la prise en charge par le Québec de toutes ses potentialités. Ils ont droit de demander aux stratèges de salon et aux entrepreneurs en démolition de ne pas nuire à ceux qui cherchent à bâtir du solide pour les Québécois.

Nous continuons à croire que la consolidation de l'ensemble de l'industrie laitière devait être envisagée comme une étape essentielle dans la stratégie de développement de notre secteur industriel. Il convient maintenant de se mettre à la tâche pour assurer la poursuite du développement proprement dit en favorisant des activités d'expansion du côté du marketing.

Ce réaménagement de l'éventail de la diversification de nos produits dépasse de beaucoup les préoccupations des regroupements et consolidations d'usines et commande la participation des producteurs agricoles, des industries de transformation et de distribution, des entreprises coopératives, des pouvoirs publics, voire même des consommateurs organisés. Nous croyons avoir déjà ce qu'il faut pour entreprendre ce travail de planification de développement de nos marchés.

Il est prévu que la production laitière québécoise va s'accroître pour atteindre 7,6 milliards de litres en 1977. Durant la même période, la consommation des produits laitiers atteindra 5,2 milliards de litres, soit un écart de 11,5%. On prévoit pour 77, un degré d'auto-provisionnement global pour les produits laitiers s'élevant à 147%. Il y aura donc des excédents considérables pour de nombreux produits laitiers et des déficits pour d'autres si nous n'attachons pas immédiatement de l'importance à la diversification.

Dans la recherche de l'équilibre à réaliser, en retenant l'hypothèse d'une production laitière constante, deux options s'offrent à nous, qui ne s'excluent pas entièrement d'ailleurs:

- accroître la capacité d'absorption du marché intérieur et conquérir des marchés étrangers pour les productions excédentaires

- ou, compte tenu des capacités d'absorption prévisibles des marchés, réorienter les activités de la transformation laitière à partir des productions excédentaires vers les productions déficitaires.

Or, une revue sommaire de l'état de consommation des divers produits laitiers traditionnels ne laisse guère prévoir un potentiel notable d'accroissement des capacités d'absorption du marché intérieur pour nos produits laitiers excédentaires. Il reste cependant que nous pourrions investir encore davantage dans la publicité; que nous pourrions recourir à la distribution subventionnée du lait dans les institutions et les écoles au bénéfice des classes de notre société qui en ont le plus besoin; que nous pourrions développer davantage les fromages de spécialité; que nous pourrions nous décider de tirer parti des innovations innombrables auxquelles se prête la fabrication de la crème glacée et de ses dérivés; que nous pourrions tenter le volume de la production destinée aux nouveaux débouchés du marché des yogourts, des puddings laitiers, des breuvages laitiers aromatisés ou mélangés aux jus de fruits, des milles et un desserts laitiers congelés, des aliments lactés pour bébés, etc.

La levée des interdictions à la fabrication des produits alimentaires où le gras de beurre peut être mélangé à l'huile végétale, dans diverses proportions contrôlées, permet déjà la commercialisation d'une gamme de nouveaux produits alimentaires qui ne manqueraient pas d'avoir la faveur des consommateurs.

Les conclusions d'une recherche en cours, par le Ministère de l'Agriculture, sur le potentiel de développement des marchés institutionnels et industriels pour nos produits laitiers, apportent à nos secteurs intéressés des indications précieuses sur les avenues qui s'offrent à notre imagination et à nos initiatives pour placer avantageusement le plus fort volume de notre production laitière québécoise.

Le marché des autres provinces, en plus de devenir progressivement celui du Québec pour les produits laitiers de base, nous offre actuellement des possibilités intéressantes de développement avec les fromages de spécialité et le yogourt du côté de l'Ontario et avec la crème glacée du côté des Maritimes. Ce que nous disons du marché interprovincial s'applique également aux Etats limitrophes américains.

Les perspectives du commerce extérieur pour nos produits laitiers ne sont guère prometteuses, du moins à court terme. Il est difficile actuellement de bâtir quelque chose de durable sur le potentiel des marchés européens, africains, asiatiques, sud-américains, qui laissent entrevoir peu d'expansion pour nous, à cause de la prépondérance du C.E.E., des USA et de la Nouvelle Zélande.

Il ressort de ces constatations et projections des possibilités de développement de nos marchés domestiques et extérieurs qu'il est plus réaliste de faire porter le gros de nos efforts sur la réorientation globale des activités laitières du Québec, avec l'aide de modifications fondamentales à apporter aux politiques laitières fédérales, qui ne fournissent aucun avantage ou stimulant aux initiatives destinées à diversifier les productions traditionnelles actuelles. Il n'y a aucun doute que la solution de rechange, c'est la diversification des productions laitières. Cette diversification est d'autant plus urgente qu'il est de moins en moins sûr que la politique de soutien des prix sera maintenue, du moins sous ses formes actuelles.

Aujourd'hui, le Canadien consomme plus de viande, de fruits, de légumes, de fromages, de lait modifié, moins de pain, de beurre, de lait entier, de pommes de terre fraîches, qu'il y a vingt ans. Par ailleurs, il consomme une plus forte proportion d'aliments transformés et cuisinés et il fréquente davantage les restaurants. Sa consommation globale d'aliments (1 458 livres par année) n'a pas tellement varié, comparée à celle de chacun des produits entrant dans sa diète où les changements ont été considérables.

Il n'en reste pas moins que le Québécois, comme le Canadien et l'Américain, mange mal. L'enquête fédérale sur la nutrition des Canadiens vient de le prouver. On mange trop de gras et de sucre et pas assez d'aliments riches en protéines, minéraux et vitamines: ces éléments nutritifs fournis en grande quantité dans les solides non gras du lait.

D'où l'opportunité que nous avons de rechercher des modifications à la normalisation de nos produits laitiers traditionnels, des nouvelles formules de mélange de nos ingrédients laitiers avec d'autres ingrédients alimentaires, pour rencontrer les véritables besoins diététiques des consommateurs.

ooo

Voilà, dans un tour d'horizon nécessairement sommaire et limité, les facteurs qui nous permettent d'être optimistes, qui redonnent confiance dans l'avenir de l'industrie laitière québécoise et qui nous invitent au travail d'équipe avec les producteurs agricoles, les coopératives, les centres académiques de recherche, les pouvoirs publics et les organisations de consommateurs.

Le gros lot

Les programmes d'alimentation Purina n'ont qu'un seul objectif—faire de votre élevage une exploitation plus rentable, d'année en année.

Faites-en la preuve vous-même.

Voyez votre concessionnaire local Purina et découvrez comment chaque Chow Purina est le résultat de recherches intensives et fructueuses effectuées sur des milliers de fermes semblables à la vôtre.

Purina peut vous rapporter à vous aussi, bientôt.



Les programmes d'élevage signés Purina.
Le plus beau cadeau à faire à vos animaux.



RALSTON PURINA
OF CANADA LTD.
DU CANADA LTÉE

L'urgence d'un zonage agricole

par Bertrand Forest, agronome

On semble croire généralement que le Québec dispose d'une superficie considérable de terres cultivables. Des milliers d'acres de bonnes terres agricoles sont affectées chaque année à l'urbanisation et à l'industrialisation, et d'autres sont l'objet de spéculation foncière sans possibilité de retour à l'agriculture.

"Nous sommes tous du même voyage, passagers d'un petit vaisseau de l'espace dont le sort dépend de périssables réserves d'air et de terre"...

Adlai Stevenson

Les terres agricoles au Québec

En réalité, la superficie de sols propres à l'agriculture est très restreinte. Les terres agricoles occupent environ 10,8 millions d'acres, soit 3% du territoire, et la terre défrichée ne comprend que 6,5 millions d'acres seulement.

Le quart de cette terre défrichée est situé dans la plaine de Montréal, et 6% des terres arables seraient présentement inutilisées ou sous spéculation.

Les ressources actuelles en terres agricoles pourraient suffire à assurer un degré d'autosuffisance de 90%, alors qu'on doit compter sur l'extérieur dans une proportion supérieure à 30% pour satisfaire nos besoins alimentaires. On doit donc prendre les mesures nécessaires pour conserver à l'agriculture les bons sols agricoles. On ne peut pas envisager une augmentation sensible de la superficie des sols arables, ni songer à repousser l'agriculture intensive vers des régions et des terres marginales. Le coût de production et les difficultés augmenteraient, certaines cultures disparaîtraient et le rendement et la variété des productions agricoles diminueraient en conséquence.

Nous devons utiliser au maximum les sols propices à l'agriculture et leur faire produire un excédent de nourriture pour ceux qui vivent dans des endroits moins privilégiés sous le rapport des facteurs de production agricole. Il faut délimiter sans délai les territoires propres aux différentes utilisations selon des principes de zonage et une méthodologie adéquate, si on veut réaliser un aménagement rationnel du territoire québécois et une utilisation du territoire en fonction de sa vocation naturelle et des besoins de la population.

Urgence de zonage du territoire

Face à la détérioration du milieu naturel et au gaspillage des ressources, les agronomes et les ingénieurs forestiers ont proposé une méthodologie de zonage en vue de l'aménagement du territoire. Ils ont réaffirmé, dans un document conjoint rendu public récemment, la nécessité et l'urgence d'une politique globale d'aménagement du territoire québécois qui remplacerait les zonages régionaux sectoriels par un seul zonage qui les intègre tous.

Le zonage intégré du territoire servirait à délimiter les zones d'utilisation exclusive, les zones d'utilisation prioritaire et les zones d'utilisation polyvalente. Ce découpage du territoire en "zones d'affectations recommandées" devra tenir compte des critères écologiques, économiques et sociologiques.

Par le moyen de ce zonage intégré, les pouvoirs publics peuvent se doter d'outils puissants et efficaces en vue de mieux contrôler l'aménagement de l'espace et de favoriser une gestion plus rationnelle des ressources. Ils devraient toutefois confier à une autorité unique la responsabilité du plan d'ensemble d'aménagement du territoire québécois. Cette autorité unique devra concilier les plans sectoriels et en faire la synthèse dans une mosaïque qui respecte les particularismes régionaux. À l'examen des structures gouvernementales actuelles, il apparaît que cette responsabilité devrait être confiée à l'OPDQ.

Le zonage agricole

À cause toutefois de l'urgence d'une législation dans le domaine de la protection des terres agricoles au Québec, les deux corporations professionnelles ont fait exception pour le projet de loi du ministère de l'Agriculture concernant la conservation et le développement du territoire agricole. On doit décider rapidement des mesures de protection et de préservation des zones à vocation agricole sans attendre l'établissement d'un plan de zonage de tout le territoire. Les autres projets de loi de zonage sectoriel devraient cependant demeurer à l'étude aussi longtemps qu'une loi de zonage intégré n'aura pas été adoptée.

rer à l'étude aussi longtemps qu'une loi de zonage intégré n'aura pas été adoptée.

L'aménagement agricole, quoique dépendant d'une planification à l'échelle du territoire, doit être au centre des préoccupations des politiques d'aménagement du territoire ou de planification régionale. L'activité agricole intervient partout dans l'activité économique du milieu rural. En assurer la prospérité, c'est contribuer à celle de l'ensemble.

La production agricole doit répondre à une demande sans cesse grandissante de denrées alimentaires, mais le déséquilibre entre l'activité industrielle et l'activité agricole s'accroît de plus en plus en l'absence de plan d'ensemble et amène la désorganisation de l'agriculture au niveau des régions.

Par ailleurs, vouloir planifier l'agriculture sans tenir compte de l'ensemble de l'économie serait courir au désastre. L'aménagement agricole doit être intégré à celui de tout le territoire. Il faut concevoir la planification comme une entreprise globale au niveau provincial. L'aménagement rural ne signifie pas exclusivement l'aménagement agricole. L'agriculture est un élément important de la planification mais elle n'est pas le seul, et l'aménagement agricole est une partie de l'aménagement rural comme le précisait bien la loi de l'aménagement rural et du développement agricole (ARDA). L'espace rural tient une grande place et joue un rôle capital dans la vie même des hommes.

La notion d'aménagement du territoire s'est imposée d'une façon particulière à l'esprit du public au cours des trente dernières années. Son application au monde rural fait partie intégrante de l'aménagement global et unitaire du territoire. L'organisation socio-économique de l'espace rural repose en définitive sur l'ensemble des activités du milieu.

L'aménagement du territoire dépasse les plans de production agricole, d'industrialisation, d'urbanisation ou de communication. Il concerne les problèmes de la répartition des



Photo LE JOUR: Antoine Desilets

ressources naturelles et de la meilleure utilisation du terrain. Il doit viser à recréer des sources de vie dans les régions dont les ressources sont insuffisamment ou mal utilisées. Il doit rechercher une meilleure répartition de la population en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. Il doit envisager non seulement une augmentation de la production agricole et autre, mais surtout l'organisation cohérente et rationnelle d'une région naturelle.

fonction traditionnelle de production.

En fait, nos ancêtres ont été des "aménagistes" de l'espace rural depuis des siècles en fixant les limites des champs, en traçant des routes et en construisant des villages et des villes. Ils ont modifié le paysage et transformé le milieu physique et social.

Puisque l'on a fait de l'aménagement sans le savoir peut-être dans le passé, et que l'on sent le besoin d'une nouvelle orientation dans ce domaine en vue de satisfaire de nouveaux besoins et de répondre à de nouvelles fonctions de l'espace rural en particulier, il faudrait plutôt parler de réaménagement du territoire pour mieux faire comprendre que ce qui a été réalisé à ce jour par le jeu des pouvoirs publics ou indépendamment de leur action ne répond pas aux besoins actuels. Il faut reconnaître que laisser cet aménagement à l'initiative privée équivaut à négliger les pro-

blèmes causés par la disparité des ressources régionales.

Conditions du succès

Pour réussir l'oeuvre d'aménagement du territoire québécois, il faudra vaincre les résistances au changement et aux modifications, obtenir l'adhésion et la convergence des volontés dans une ambition commune, et canaliser les efforts vers l'ensemble des objectifs proposés. L'aménagement du territoire ou son réaménagement n'est pas uniquement un problème technique, c'est aussi un problème politique. Il est difficile de l'envisager dans les régions rurales sans une politique agricole et une promotion humaine et professionnelle du monde rural.

Les leçons et les avertissements de l'écologie nous donnent des raisons d'espérer en la fécondité d'une telle réalisation dans nos rapports avec la nature.

L'un des plus importants maillons de la chaîne agro-alimentaire du Québec

LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DE GRANBY
et sa filiale

Québec-lait



sont fiers de mettre à la disposition du public des produits de haute qualité, qui se sont mérités, à maintes reprises, des prix d'excellence régionaux, nationaux et internationaux.

Nos principales marques

CRINO (laits)

MIL-KO (laits)

YOPLAIT (yogourt)

YOPI (desserts)

GLACIER (fondants et crèmes glacées)

BANQUET (crème glacée)

QUÉBON (assortiment de produits)

et nous produisons de nombreuses autres marques pour les grandes chaînes alimentaires.



Fournisseur officiel des Jeux Olympiques de 1976

NOUS AVONS RÉCLAMÉ

APPROUVE QUÉBEC?

AU NOM DES AGRICULTEURS:

- Un prix garanti de \$0.60 la livre pour le boeuf de boucherie et des mécanismes de mise en marché pour le boeuf et le veau;
- l'indexation immédiate du prix du lait aux coûts de production;
- un Office québécois des grains de provende;
- l'augmentation du budget du ministère de l'agriculture;
- un contrôle sévère de la spéculation.

AU NOM DES CONSOMMATEURS:

- une enquête complète sur les intermédiaires en alimentation.

DU GOUVERNEMENT BOURASSA

LES AGRICULTEURS ONT OBTENU

- une baisse de revenus de 9% en 1974
- une baisse de budget de 5% en 1975;
- le refus de l'Office des grains de provende;
- le maintien de la spéculation sur nos terres;

LES CONSOMMATEURS ONT OBTENU

- le refus de l'enquête sur les intermédiaires;
- le prolongement des délais sur la refonte de la loi de protection des consommateurs;

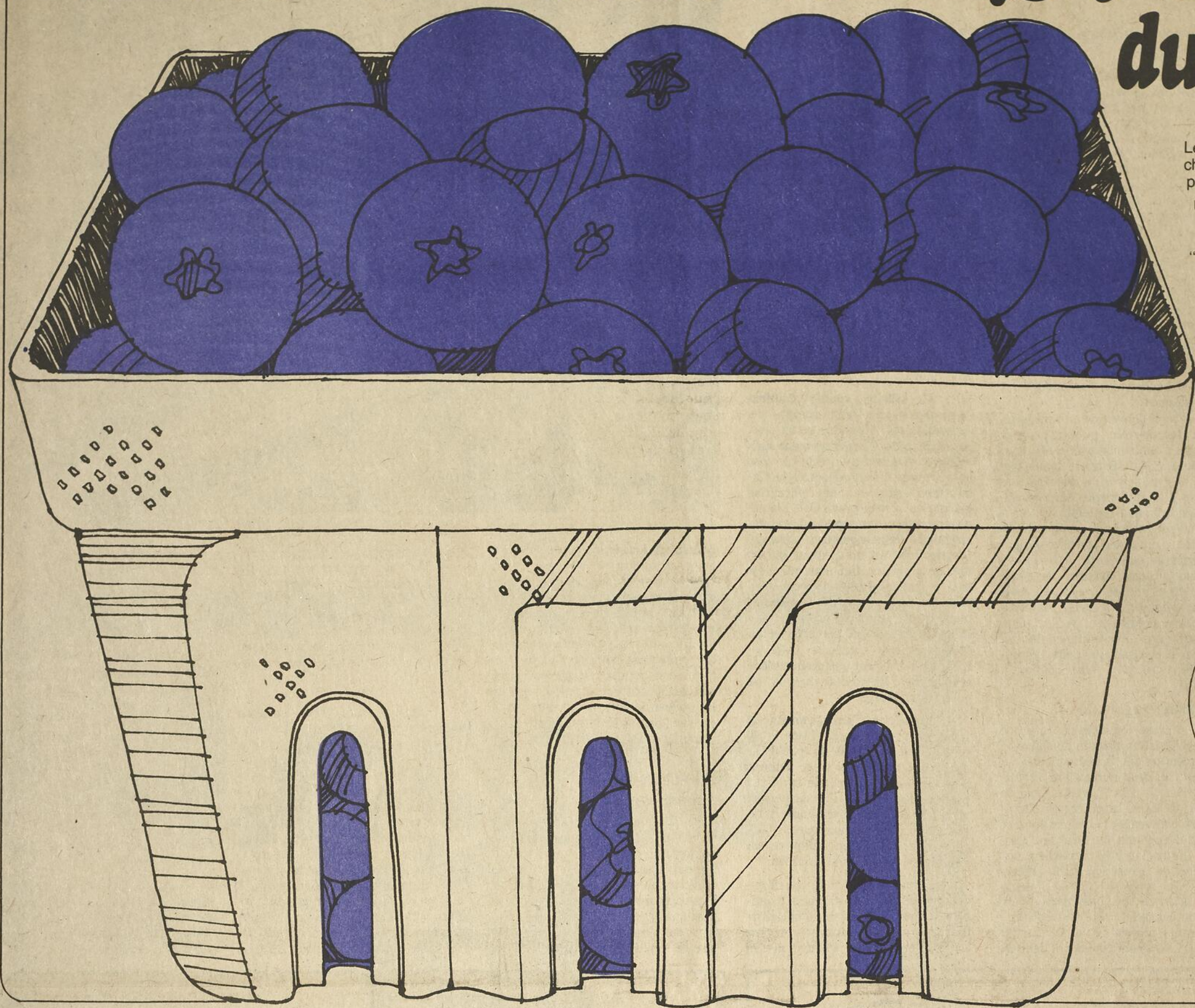
ET TOUT LE MONDE S'EST FAIT REFUSER L'INDEXATION DE L'IMPOT. CE QUI HAUSSE NOS TAXES ET DIMINUE NOTRE POUVOIR D'ACHAT!



Parti Québécois

8785 Avenue du Parc, Montréal
tél: 384-7110

La manne bleue du Québec



Les bleuets du Québec sont maintenant chez votre marchand. C'est le temps de profiter de notre fameuse manne bleue.

Une étiquette spéciale vous permet de vérifier que vous choisissez bien les bleuets de chez-nous. Elle se lit ainsi: "Bleuets du Québec cueillis à la main".

Le bleuet se sert de trente-six façons plus succulentes les unes que les autres. Nature ou avec sucre et crème douce, c'est un régal. Et que dire des tartes aux bleuets, des gâteaux renversés ou "cachettes", des confitures et de ce que certaines régions appellent les "grands-pères"? On fait même du délicieux vin de bleuet. D'ailleurs, vous pouvez obtenir gratuitement un livret de recettes pour les bleuets en communiquant avec le Service de l'information du ministère de l'Agriculture, 200 A Chemin Ste-Foy, Québec.



**Agriculture
Québec**

Nous avons pour vous une variété complète de produits alimentaires de marques reconnues à bas prix et dans le but de vous permettre d'épargner davantage toute une gamme de produits de marque privée "Bonimart".

Venez constater par vous-même la fraîcheur et la qualité de nos fruits et légumes reçus à tous les jours à notre magasin.

A sa clientèle, Boniprix n'offre que du boeuf Canada catégorie "A" ruban rouge et nous pouvons vous assurer que toutes nos viandes sont inspectées par le gouvernement et portent le sceau approuvé "CANADA".

4805 boul. Sauvé, Laval-Ouest
8376 boul. Métropolitain, Ville d'Anjou
227 rue Hamford, Lachute
2340 boul. Rosemont, Montréal
348 Grande Côte, Rosemère

3390 Henri-Bourassa, Montréal-Nord
2185 est Mont-Royal, Montréal
4240 est Beaubien, Montréal
1200 est Beaubien, Montréal
2980 est Bélanger, Montréal

3839 boul. Ste-Rose, Fabreville
850 Chemin Oka, Deux-Montagnes
Centre d'Achats Boucherville, Rue de
Varennés, Boucherville, 735 Notre-Dame, Lachine



chez
Boniprix
on est recevant

REÇU
6 AOÛT 1977
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC